

Cahiers du CRISES

Collection Études théoriques

No ET0107

**Une interprétation de l'économie des grandeurs
*Cité par projets : ferment pour un nouvel esprit
du capitalisme***

par Christian Jetté

Copublication du Crises et du Larepps

mai 2001

Christian Jetté est chargé de cours à l'École de travail social de l'UQAM, membre du chantier des services aux personnes dans l'ARUC-économie sociale et professionnel de recherche au Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) et dans l'équipe de recherche « Économie sociale, santé et bien-être » (ESSBE). Il poursuit actuellement des études doctorales au département de sociologie de l'UQAM.

Table des matières

Résumé.....	IV
Introduction.....	1
1. À l'origine de l'économie des grandeurs : des interrogations d'ordre méthodologique	4
2. L'élaboration d'une théorie des grandeurs fondée sur les principes de la philosophie politique.....	6
3. Le modèle de la cité.....	10
4. Les différentes cités et les formes politiques de la grandeur.....	12
4.1 La cité inspirée (d'après La <i>Cité de Dieu</i> de Saint Augustin).....	12
4.2 La cité domestique (d'après La <i>Politique</i> de Bossuet)	12
4.3 La cité de l'opinion (d'après le <i>Léviathan</i> de Hobbes)	13
4.4 La cité civique (d'après le <i>Contrat social</i> de Rousseau)	14
4.5 La cité industrielle (d'après le <i>Système industriel</i> de St-Simon).....	16
4.6 La cité marchande (d'après la <i>Richesse des Nations</i> et la <i>Théorie des sentiments moraux</i> d'Adam Smith).....	18
5. Du modèle de la cité à un monde commun.....	19
5.1 L'épreuve comme processus d'ordonnement des états de grandeur	20
5.2 La grille d'analyse et les spécifications des mondes communs.....	21
6. Le conflit des mondes et les formes de critique.....	24
6.1 Les formes du litige	24
6.2 Les formes du différend	26
7. La cité par projet et le monde connexionniste	27
7.1 L'émergence d'un nouvel esprit du capitalisme	27
7.2 La critique comme moteur de la transformation du capitalisme.....	29
7.3 Les principes justificatifs de la cité par projets et mise en contexte du monde connexionniste	35
Conclusion.....	39
Bibliographie.....	45

Résumé

Ce cahier s'adresse aux étudiants et aux chercheurs intéressés par l'approche de l'économie des grandeurs, développée d'abord par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans *La Justification. Les économies de la grandeur* (1991) et par la suite par Luc Boltanski et Ève Chiapello dans *Le nouvel esprit du capitalisme* (1999). Nous avons tenté ici de synthétiser leur théorie, associée à l'approche institutionnaliste, et d'en tirer une interprétation, qui permet de l'approcher de la problématique du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPS). Nous avons donc repris les éléments essentiels caractérisant les six cités qu'ils ont identifiées (inspirée, domestique, de l'opinion, civique, industrielle et marchande), en mettant en relief les principes philosophiques qui les sous-tendent et leur ancrage dans la réalité, à travers une série d'objets propres à chacun des mondes communs ainsi constitués. Ces dispositifs fournissent l'encadrement et les mesures nécessaires à la tenue d'épreuves permettant de déterminer la grandeur des personnes ou des choses dans un monde en particulier.

Nous nous attardons également aux formes de conflits qui surgissent dans le cadre de ces épreuves et qui peuvent porter, soit sur les circonstances entourant leur organisation ou leur opérationnalisation (un litige) — situation qui exige un redressement afin de rétablir la légitimité de l'épreuve — soit sur les principes mêmes de justification devant guider l'action des personnes ou le fonctionnement des dispositifs techniques (un différend). Dans ce dernier cas, le conflit est plus profond puisqu'il porte sur l'identification du monde dans lequel doit se tenir l'épreuve.

Dans la deuxième partie du texte, nous explorons les formes de la critique et son rôle dans les transformations récentes du capitalisme. Nous retraçons alors les changements qui ont amené, au cours des années 1990, l'avènement d'une nouvelle cité : la cité par projets. Cette cité se distingue des six autres cités, identifiées dans la première partie de notre texte, par les nouveaux principes de justification qu'elle met en tension et qui guident l'action des personnes ou l'ajustement des appareillages techniques. De manière plus fondamentale encore, par les transformations qu'elle induit, la cité par projets (et le monde connexionniste correspondant), devient le ferment d'un nouvel esprit du capitalisme. Celui-ci succède ainsi aux deux autres esprits du capitalisme ayant orienté le développement social et économique des sociétés occidentales depuis la fin du 19^{ème} siècle.

Introduction

Ce cahier de recherche est le résultat des travaux, qui ont été amorcés dans le cadre du cours « Atelier de sociologie économique », donné par Benoît Lévesque à l'hiver 2000, et qui se sont poursuivis dans le cadre plus général d'un projet de recherche, menant à la préparation d'une thèse de doctorat au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal¹. Son contenu porte sur l'approfondissement et la synthèse de la théorie des économies de la grandeur telle que développée, d'abord, par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) dans un ouvrage intitulé *De la justification* et, par la suite, dans un second ouvrage plus récent, rédigé cette fois par Luc Boltanski et Ève Chiapello (1999) et intitulé *Le nouvel esprit du capitalisme*.

L'intérêt de cet exercice d'approfondissement provient d'une part, de notre travail au Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) et d'autre part, de notre relative proximité avec les centres d'intérêts et les activités du Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES). À l'origine, le CRISES avait développé un outillage théorique dont les principaux concepts étaient tirés de la théorie des mouvements sociaux (Touraine, 1973 ; 1984) et de l'approche de la régulation (Aglietta, 1976 ; Bélanger et Lévesque, 1991 ; Boyer, 1990 ; Lipietz, 1989)². Déjà, au milieu des années 1990, dans notre mémoire de maîtrise qui portait sur l'analyse des positions de la Fédération des affaires sociales³ (FAS) concernant les nouvelles formes d'organisation du travail dans le domaine de la santé et des services sociaux (Jetté, 1997), nous avons eu l'opportunité d'expérimenter cette configuration théorique. Cette mise en forme hybride, empruntée aux travaux du CRISES, avait produit à l'époque des résultats satisfaisants à l'égard de l'analyse des dimensions sociétale et institutionnelle de notre objet d'étude. Par contre, elle s'était avérée moins féconde pour mettre en relief les dynamiques d'action propres aux acteurs en présence.

Or, depuis ce temps, le CRISES s'est intéressé de manière soutenue aux résultats de recherche de certains auteurs, que la sociologie économique a pris l'habitude d'associer à l'approche

¹ Nous souhaitons profiter de l'occasion qui nous est fournie ici pour remercier, non seulement notre directeur de thèse, Benoît Lévesque, et notre codirecteur, Yves Vaillancourt, pour le support qu'ils nous ont donné et l'opportunité qu'ils nous ont offerte de travailler sur le thème présenté dans ce cahier, notamment lors du séminaire du CRISES, tenu le 16 février 2001 portant sur les innovations sociales, mais aussi le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) qui nous a accordé un soutien financier de trois ans afin de mener à bien nos activités doctorales.

² Ces quelques références sont inscrites à titre d'exemple et sont loin d'épuiser l'éventail des titres qui auraient pu être indiqués ici. Elles ne constituent donc qu'un échantillonnage restreint des ouvrages qui viennent supporter le cadre théorique du CRISES et du LAREPPS.

institutionnaliste (Lévesque *et al.*, 2001). Les travaux de ces auteurs ont le mérite de permettre la caractérisation des principes de justification auxquels se réfèrent les acteurs pour légitimer leurs actions (Boltanski et Thévenot, 1991), et de rendre plus transparents les conventions et les modes de coordination, qui assurent une certaine « efficacité » à leurs actions dans un contexte donné (Salais et Storper, 1993). Cet ajout théorique vient donc éclairer les zones d'ombre laissées par la théorie des mouvements sociaux et l'approche de la régulation dans leur analyse de la réalité sociale.

L'un des premiers chercheurs, au CRISES, à mettre en pratique de manière substantielle cette nouvelle construction théorique fut sans doute Gilles L. Bourque dans son livre portant sur le modèle québécois de développement économique⁴ (Bourque, 2000). Le cadre théorique exposé dans ce livre reprend en effet plusieurs des concepts échafaudés par les auteurs institutionnalistes, en accordant toutefois une attention prioritaire aux conventions (Salais et Storper, 1993) et aux formes de gouvernance (Hollingsworth, Schmittter et Streeck, 1994). L'approche de l'économie des grandeurs et des mondes communs (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Boltanski et Chapiello, 1999) est également mise à profit dans l'élaboration du cadre théorique, mais d'une manière plus marginale.

Le potentiel heuristique généré par ce croisement théorique nous a paru suffisamment original pour que nous sentions, à notre tour, le besoin de fréquenter de manière plus approfondie ces auteurs, afin d'en tirer les éléments pertinents pour nos travaux,* qui visent à étudier les transformations des politiques sociales et du modèle de développement social au Québec au cours des vingt dernières années. Pour ce faire, nous comptons, à l'instar de Gilles L. Bourque, opérationnaliser un cadre théorique qui dépasse le cadre contraignant des déterminismes structurelles et qui intègre diverses approches, favorisant toutes une lecture plurielle et multidimensionnelle des phénomènes sociaux. Par contre, et c'est là un des points d'originalité de notre démarche, nous comptons accorder à l'économie des grandeurs et aux mondes communs une place privilégiée dans notre analyse afin d'appréhender plus finement les principes d'action à l'œuvre au sein des organismes et des établissements dispensateurs de services sociaux et de santé, tout en référant également – mais de façon complémentaire – à l'approche des conventions.

Ainsi, le lecteur trouvera, dans la première section de ce cahier, les problèmes d'ordre méthodologique auxquels ont été confrontés Boltanski et Thévenot dans leurs travaux, et qui ont suscité chez eux des interrogations concernant les justifications avancées par les acteurs afin de

³ Cette fédération syndicale, affiliée à la CSN, est connue aujourd'hui sous le nom de « Fédération de la santé et des services sociaux » (FSSS).

légitimer leurs principes d'action. Ces interrogations sont à l'origine de la construction de la théorie des économies de la grandeur. La seconde section de notre texte explicite ainsi par la suite les liens qui unissent les principes communs de justification, identifiés par Boltanski et Thévenot dans leurs travaux, avec certains ouvrages classiques de philosophie politique. Ces œuvres de philosophie politique renvoient à diverses représentations du bien commun, qui se sont développées historiquement et auxquelles ils ont donné le nom de « cités ». Dans un premier temps, six cités ont été identifiées, elles sont dissemblables par les principes de bien commun qui les fondent, mais ont en commun le même modèle axiomatique. Les sections 3 et 4 du cahier présentent ce modèle à six composantes, ainsi que les principales caractéristiques des diverses philosophies politiques à l'origine des cités.

La section 5 explique comment se sont perpétuées jusqu'à aujourd'hui ces cités qui vont, à travers un ensemble d'objets particuliers, se constituer en mondes communs pour lesquels il est possible d'établir un ensemble de spécifications. C'est également par l'entremise de ces objets qu'il est possible d'établir des épreuves qui vont fixer une économie des grandeurs dans chacun des mondes communs (qui sont les petits ? qui sont les grands ?). Cette « grammaire », utilisée par les auteurs, est reprise dans un tableau qui synthétise les divers éléments spécifiques à chacun des mondes inspirés par ces six cités.

C'est également à travers ces spécifications que nous sommes en mesure d'identifier les dispositifs mis en place dans chacun des mondes et les différents principes de justification du bien commun sur lequel vont s'affronter les êtres ou les choses. Du « litige » au « différend », les conflits dans les mondes, ou entre les mondes, vont s'actualiser de manière diverse et donner lieu, soit à des ajustements sur les épreuves, soit à des affrontements plus radicaux qui commandent un déplacement des épreuves dans un autre monde. Dans la section 6 de notre texte, nous tentons ainsi de mieux cerner la nature des conflits et les opérations de résolution des tensions susceptibles de les apaiser.

Enfin, dans la section 7, nous reprenons pour l'essentiel les spécifications déjà identifiées des mondes communs dans les sections précédentes et, à la suite de Boltanski et Chiapello (1999), nous tentons cette fois de rendre compte d'une nouvelle cité, la septième, plus récente, appelée « cité par projets » et à laquelle est associé le « monde connexionniste ». Cette nouvelle cité se distingue, à plusieurs égards, des six autres cités identifiées précédemment, non seulement par les spécifications qui la caractérisent, mais aussi dans ses fondements mêmes, qui se présentent, non plus sous forme de

⁴ Ce livre expose les résultats de travaux de recherche menés dans le cadre d'une thèse de doctorat au département de sociologie de l'UQAM.

textes de philosophie politique, mais de principes tirés de textes de management des années 1990 s'adressant à des cadres d'entreprise. La cité par projets se distingue également par la centralité des transformations qu'elle inspire et qui donne lieu à l'avènement d'un « nouvel esprit du capitalisme ». Ces transformations sont d'ailleurs mises à profit par les auteurs pour démontrer, de manière générale, le rôle joué par la critique dans les transformations du capitalisme et la neutralisation de cette critique dans les mutations contemporaines ayant accompagné la formation de la cité par projets et le nouvel esprit du capitalisme.

1. À l'origine de l'économie des grandeurs : des interrogations d'ordre méthodologique

Les auteurs ont développé leur thèse à partir de diverses recherches qu'ils ont menées et qui ont soulevé le problème de la qualification des choses et des personnes. À plusieurs occasions, au cours de leurs travaux portant sur l'identification de catégories socioprofessionnelles, les chercheurs ont été confrontés à des situations dans lesquelles les personnes participantes étaient inclassables ou bien ces personnes elles-mêmes s'insurgeaient contre les catégories proposées par l'observateur.

Par ailleurs, l'expérience a démontré que, bien souvent, les codeurs (personnes en charge de la cueillette des données) ont l'impression que les consignes reçues ne suffisent pas à éclaircir certaines situations ambiguës. Dans ces cas, ils doivent donc procéder à un redressement en puisant d'autres types d'informations mais, ce faisant, la catégorie choisie, bien souvent, ne correspond plus au choix des personnes concernées et à leur vision de la réalité ; autrement dit, aux justifications qu'ils donnent à leurs comportements.

Or, dans un cas comme dans l'autre, les chercheurs ont été confrontés au fait que les personnes procèdent de différentes façons pour se qualifier ou qualifier les autres. En d'autres termes, les chercheurs étaient conduits « à substituer à une opposition entre la généralité de la catégorie et la singularité d'un cas personnel, un conflit entre différentes façons de qualifier les gens » (Boltanski et Thévenot, 1991 : 15). Ce constat entraîne un autre : il n'est pas possible de qualifier sans juger, malgré les exigences d'objectivité sous lesquelles doivent normalement travailler les chercheurs.

D'autres recherches, qui confirmèrent la relation entre classement et jugement, furent donc entreprises. En outre, ces études montrèrent que les personnes ne faisaient pas leur classification des catégories socioprofessionnelles, uniquement sur la base d'une logique cohérente des faits, mais également à partir des principes de justice. À cet égard, ajoutons que les rapprochements effectués par les participants semblaient liés fortement à toute une panoplie d'objets caractérisant les conditions particulières des éléments sous-jacents à ces catégories socioprofessionnelles. Ces objets pouvaient relever d'un statut collectif (état civil, scolarité, âge, etc.) ou d'un statut particulier (goûts personnels, habitudes privées, etc.).

Les auteurs se sont également appuyés sur les résultats de deux autres recherches afin de développer leur cadre conceptuel et mettre en relief la tension existant entre le général et le particulier : l'une portant sur les conditions d'exercice de la justice, l'autre sur les formes d'ajustement des ressources disparates en entreprises. La première a démontré la difficulté, pour un individu, de faire

reconnaître les préjudices dont il prétend être victime, c'est-à-dire de « désingulariser » son malheur. Et ce, dans les cas où n'entre pas en jeu une institution propre à transformer une situation d'injustice en cas exemplaire d'une cause collective, ce qui renvoie à une généralité d'ordre civique « au sens où elle substitue au mode de relations personnelles un monde dans lequel toutes les relations doivent, pour être légitimes, être médiatisées par la référence à des êtres collectifs garantissant l'intérêt général, tels qu'associations, institutions démocratiques, etc. » (*ibid.* : 22).

La seconde renvoie de manière prépondérante (mais non exclusive) aux objets et rend compte d'une justice établie sur la base de la pertinence d'un dispositif, par rapport aux nécessités d'ajustement requis par les machines et les techniques (l'investissement), afin que l'ensemble formé par ces objets fonctionne correctement (la généralité). Cet objectif sera atteint par l'assurance de la fixation régulière des capacités de production et par la compatibilité générale du système, en fonction de l'ajustement de chacun des éléments techniques particuliers à l'ensemble. Ces travaux ont donc permis d'établir des corollaires entre la mise en œuvre d'investissements et la production de généralités. Mais surtout, ils ont permis de relier des questions que les sciences ont pris l'habitude de traiter de manière divergente, soit, d'une part, les relations sociales et, d'autre part, les contraintes technologiques.

En outre, ils ont pu observer « les tensions critiques qui résultent de la confrontation entre plusieurs façons de former des équivalences entre les êtres, et donc de généraliser » au sein d'une même organisation (*ibid.* : 21). Dès lors, le bon fonctionnement de ces organisations est conditionné par l'obtention des compromis entre les diverses formes de généralisation (ou système de valeurs) en présence. Mais les contraintes inhérentes à ces modes de généralités ne se répercutaient pas uniquement sur les pratiques de justification des individus. Elles avaient également des incidences sur les formes d'apprentissage liées à un modèle particulier de généralité. Par exemple, les impératifs de justification relatifs à une généralité d'ordre industriel se nourrissent de statistiques, de calculs et de standardisation alors que ceux d'une généralité domestique vont plutôt s'appuyer, comme dans le cas d'entrevues, sur la narration d'expériences passées et qui imposent des exigences de réciprocité et de confiance mutuelle entre l'observateur et l'observé. Par la suite, d'autres formes de généralités furent observées à travers l'analyse des justifications avancées par des personnes mises en situation : généralités de l'ordre de l'inspiration, de l'ordre marchand et de l'ordre de l'opinion.

2. L'élaboration d'une théorie des grandeurs fondée sur les principes de la philosophie politique

Cette identification des systèmes de généralités cohérents a finalement amené Boltanski et Thévenot à élaborer un cadre commun — une « grammaire » pour reprendre leur terme — par lequel

il serait possible de traiter à la fois les exigences de justice pour les hommes et les exigences de justesse pour les choses. Or, comme nous l'avons déjà indiqué, une justification acceptable, se situant par rapport à un ordre de généralité, nécessite la mise en place des dispositifs faisant consensus auprès de ceux qui y œuvrent (par exemple, des institutions collectives pour la justice des hommes, et des normes, des règles ou des mesures pour la justesse des systèmes industriels). Ce cadre commun ne découle donc pas uniquement des prescriptions normatives détachées de tout ancrage objectif, mais il s'appuie concrètement sur des dispositifs cohérents, composés d'objets acquérant une reconnaissance générale. Alors, d'où proviennent les principes rattachés à ces ordres de généralités ? Comment se sont-ils constitués ? Comment les retracer ?

Selon les auteurs, « les grandeurs deviennent particulièrement saillantes dans les situations de disputes, telles qu'on peut les observer dans de nombreuses occasions de la vie quotidienne » (*ibid.* : 26), car elles mettent en jeu l'évaluation des personnes et les formes de justifications qui y sont rattachées. Néanmoins, même si les disputes peuvent nous renseigner sur la détermination des formes de généralités (du moins, celles qui excluent la violence), elles ne se conçoivent pas comme des rhétoriques systématisées permettant de remonter aux origines de ces généralités. Cette étape sera franchie grâce aux philosophies politiques qui contiennent, en condensé, les justifications propres à chacun des ordres de généralités identifiés précédemment. Fondées sur la justification des principes associés à la recherche d'un bien commun, et ayant pour objectif, dans leur version narrative, de rallier le plus grand nombre possible d'acteurs à leurs principes de légitimité, ces philosophies représentent la variante la plus achevée d'un ensemble d'énoncés ontologiques prétendant aux fondements de justice d'un ordre de généralité. Elles fournissent l'instrumentation nécessaire au repérage des assises originelles de l'argumentaire mis de l'avant par les parties impliquées lors d'une dispute. Soulignons, toutefois, que cette architecture épistémologique écarte les philosophies politiques dont les principes constitutifs de la trame sociale se fondent principalement sur la domination par la force ou la violence. Ne sont ici conservées que les philosophies reposant sur un ensemble de principes visant la recherche d'un équilibre dans la cité. Elles peuvent ainsi être définies « par leur visée de construction d'une commune humanité » (*ibid.* : 27), par leur démarche rhétorique cherchant à fixer les principes du bien commun d'une cité. Six philosophies ont ainsi été identifiées et constituent les fondements d'autant d'ordres de généralités (ou de cités) :

- 1) l'inspiration dans la *Cité de Dieu* de Saint Augustin (354-430) ;
- 2) le principe domestique dans la *Politique* de Bossuet (1627-1704) ;
- 3) les signes de gloire et le crédit d'opinion dans le *Léviathan* de Hobbes (1588-1679) ;
- 4) la volonté générale dans le *Contrat social* de Rousseau (1712-1778) ;
- 5) la richesse et les transactions marchandes dans la *Richesse des nations* et la *Théorie des*

sentiments moraux d'Adam Smith (1723-1790) ;

6) l'efficacité industrielle dans le *Système industriel* de St-Simon (1760-1825) (cf. p.27).

Or, comment peut-on établir des liens entre ces philosophies politiques et les constructions argumentaires d'individus contemporains qui, à l'évidence, ne connaissent pas ou peu les idées développées et défendues par les auteurs de ces thèses ? Il peut sembler en effet difficilement compréhensible que des gens, n'ayant qu'une vague idée de la teneur de ces philosophies politiques, puissent y recourir quotidiennement par le biais des divers principes de justification qui en découlent. Mais cette résurgence s'explique par le fait que ces principes ont survécu historiquement et nous sont parvenus grâce aux dispositifs d'objets qui y sont associés et qui visent à assurer la justice des hommes ou la justesse des techniques. Ainsi, sans s'en douter, mais tout en agissant de manière parfaitement cohérente par rapport aux principes de justice, l'homme contemporain (et occidental, faut-il le préciser ?) participe à une vision du monde issue d'un héritage philosophique commun, mais qui se compose d'une diversité de théories axiomatiques fondées chacune sur un principe supérieur d'organisation sociale, sensé assurer le bon fonctionnement, la cohésion et le bien commun de la cité.

Ce principe supérieur commun « connaît (toutefois) des spécifications très diverses selon qu'il s'exprime par une volonté collective ou par l'universalité des biens marchands » (*ibid.* : 43), l'une et l'autre de ses représentations s'étant historiquement objectivée au sein d'une science positive — économie et sociologie — qui traite les formes d'accord façonnées par les personnes comme des lois naturelles. Ainsi, les principes relatifs à la détermination collective ou à la stratégie personnelle deviennent le creuset de l'opposition fondamentale par laquelle, tant les sciences économiques que sociologique, tentent d'arbitrer l'ordre du social. Or, selon Boltanski et Thévenot, ces sciences, dans le cadre de leur visée hégémonique sur la totalité du réel, sont incapables de saisir l'ensemble des dynamiques, à la fois individuelles et collectives, présidant à la construction des accords menant à cet ordre social. La démarche théorique des auteurs visera donc à concilier l'approche consensuelle et l'approche conflictuelle du fait social, afin de dégager « des éléments de similitude, sous l'apparente irréductibilité de l'opposition méthodologique entre des explications de conduites individuelles et des explications de comportements collectifs » (*ibid.* : 43).

Cette réconciliation est fondamentale car elle permet d'expliquer l'apaisement des conflits et des disputes, sans lequel la société tout entière risquerait à tout moment de sombrer dans l'anarchie ou le chaos. Leur approche théorique repose en effet sur le constat que les individus ont une capacité d'établir des rapprochements entre ce qui importe et de s'entendre sur des formes d'accords ou de généralités. Et parmi tous les rapprochements possibles que les individus peuvent faire — leur

potentiel étant infini de l'aveu même des auteurs — seuls ceux qui ont la propriété d'être communs et communicables vont faire l'objet d'une attention spécifique, car ils soutiennent des justifications dont les éléments trouvent leur expression publique la plus visible au moment des conflits ou des disputes, alors que ces accords sont remis en question. Évidemment, ces disputes peuvent aussi trouver des règlements locaux, de gré à gré, mais ceux-ci n'ont pas la portée d'une généralité commune. Ils demeurent des arrangements spécifiques et circonstanciels qui ne sont pas généralisables et qui ne peuvent donc prétendre à une validation des justifications aux niveaux plus élevés de la cité.

Ces justifications se définissent de diverses manières, selon les principes supérieurs mis en cause dans une situation. On parlera, par exemple, de la pertinence d'une habitude justifiée par la tradition, de la validité d'une croyance justifiée par l'opinion publique, de la fiabilité d'un procédé technique justifiée par la mesure d'appareils scientifiques, etc., chacune des justifications faisant appel à un ordre de généralité différent reposant finalement sur un des six principes philosophiques exposés précédemment. Dès lors, on peut se demander comment il est possible de concilier, au sein d'un même ordre social, une pluralité de formes d'accord reposant sur des justifications différentes ? À cette question, Boltanski et Thévenot répondent que la résolution de cette difficulté se trouve dans l'élaboration « d'un modèle commun de cité », auquel correspondent des formes ou des principes légitimes d'accord, à partir desquels seront réglés les conflits.

3. Le modèle de la cité

Boltanski et Thévenot désignent sous l'appellation de « cité » les divers modèles d'ordre légitime qui se sont développés historiquement. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ces cités renvoient à six démarches philosophiques, sur lesquelles nous reviendrons un plus loin dans cet exposé. Chacune de ces cités puise son inspiration à des époques différentes, certaines comme la cité inspirée de Saint Augustin, remontant à presque deux millénaires. Pourtant, leur influence est encore palpable, à tel point que l'ordre social des sociétés occidentales contemporaines exige l'établissement des compromis entre différentes grandeurs associées à des cités différentes, en fonction des situations et des époques.

Le modèle de la cité est structuré à partir de six principes axiomatiques. Mais de ces axiomes ressortent « deux exigences fondamentales fortement antagoniques : 1) une exigence de commune humanité qui suppose une forme d'identité partagée par toutes les personnes; 2) une exigence d'ordre sur cette humanité. La définition du bien commun est la clé de voûte de la construction qui doit assurer la compatibilité entre ces deux exigences » (*ibid.* : 101).

Ce modèle de cité est une réponse, nous disent Boltanski et Thévenot, à la multiplicité des principes de bien commun existant dans le monde et à la primauté d'un seul sur tous les autres. À partir de cette primauté d'une cité sur les autres, se justifiant par la capacité du principe supérieur d'une cité d'assurer le bien commun, se dégage un « principe de dissemblance » et « un ordre de grandeur », par lesquels il est alors possible de distinguer les « grands » et les « petits », ces derniers étant réduits à des satisfactions individuelles et égoïstes par rapport aux « grands » qui doivent investir et se sacrifier pour l'instauration du bien commun. « Le bonheur particulier des petits, sacrifié dans l'état de grand, est ainsi la trace des autres biens communs qui ne peuvent être reconnus comme tels dans la cité » (*ibid.* : 102). Reprenant en partie les formulations des auteurs, nous présentons ainsi ces six axiomes :

Premier axiome : la commune humanité des membres de la cité

Ce principe exclut de fait les constructions politiques qui permettent l'esclavage. En l'absence de toute autre différenciation, ce principe désigne une philosophie politique triviale appelée « éden ». « Ces constructions définissent des mondes pérennes où règne un accord perpétuel de tous avec tous (comme dans certaines utopies) » (*ibid.* : 97).

Deuxième axiome : le principe de dissemblance

Il est « destiné à exclure les édens en supposant au moins deux états possibles pour les membres de la cité » (*ibid.* : 97). Leur différenciation permettra des formes de justifications des actions et des épreuves pour attribuer les états.

Troisième axiome : la commune dignité des membres de la cité

Les états ne peuvent être attribués de manière permanente aux membres de la cité en vertu du premier axiome. Ainsi, pour permettre une compatibilité des deux premières contraintes, il faut ajouter au modèle, pour tous les membres, une puissance identique d'accès à tous les états : leur commune dignité. « Le modèle d'humanité à plusieurs états ouvre donc la possibilité d'accords non triviaux et de désaccords qui restent limités à des litiges sur l'attribution d'un état à une personne, sans entraîner immédiatement un différend plus profond sur la définition de ces états » (*ibid.* : 98). Soulignons, à ce moment-ci, que ces principes ne s'appliquent qu'aux sociétés où existe un minimum de consensus et excluent les nations en guerre civile ainsi que les régimes autoritaires et despotiques qui fonctionnent hors de ces normes.

Quatrième axiome : les états sont ordonnés

Ces accords supposent l'explication et l'ordination des conduites des membres de la cité. Alors, les disputes peuvent être seulement arrêtées pour autant que les états sont ordonnés. « Cet ordre entre les états, nécessaire pour coordonner des actions et justifier des distributions, s'exprime par une échelle de valeurs des biens ou des bonheurs attachés à ces états, en créant une tension avec l'axiome de commune humanité » (*ibid.* : 98) et en permettant ainsi d'éviter la guerre civile.

Cinquième axiome : la formule d'investissement

Celle-ci lie les bienfaits d'un état supérieur à un coût ou à un sacrifice exigés pour y accéder. La formule du sacrifice est le régulateur qui supprime la tension entre la commune humanité et l'ordre sur les états. Néanmoins, « les personnes à l'état inférieur, nécessairement désireuses de profiter des bienfaits attachés à l'état supérieur, seront enclines, plutôt qu'à supporter le coût qu'implique l'accès à l'état supérieur, à remettre en cause ce coût » (*Ibid.* : 99). Il faut donc un axiome supplémentaire si on veut consolider la construction politique de la cité.

Sixième axiome : le bien commun

« Cet axiome joue un rôle central dans le modèle de la cité en liant entre eux les états par une hypothèse sur les biens ou les bonheurs attachés aux différents états. Il pose (le principe) que le bonheur, d'autant plus grand que l'on va vers les états supérieurs, profite à toute la cité et c'est un bien commun [...]. Le bien commun s'oppose ainsi à la jouissance égoïste qui doit être sacrifiée pour accéder à un état de grandeur supérieur » (*ibid.* : 99).

4. Les différentes cités et les formes politiques de la grandeur

Maintenant que nous avons défini les principaux axiomes qui structurent l'univers d'intelligibilité de ces cités, nous sommes autorisé à les décrire de manière plus systématique afin de rendre compte des principes dominants qui les caractérisent.

4.1 La cité inspirée (d'après *La Cité de Dieu* de Saint Augustin)

Selon les principes émis par Saint Augustin, « la grâce est le vrai fondement de la cité de Dieu qui, seule, soustrait les hommes à l'éternelle misère de la cité terrestre » (*ibid.* : 110) puisque « le principe de la grâce est ce qui permet de détacher la grandeur inspirée des autres formes de grandeurs qui sont dénoncées comme intérêts terrestres dont la recherche conduit à la folie et à la discorde. [...] L'abandon à la grâce conduit (ainsi) au détachement par rapport aux grandeurs domestiques » (*ibid.* : 111-112). L'état de grand implique donc le renoncement à certaines habitudes coutumières, au pays, à la maison, à la famille, etc.

Boltanski et Thévenot soutiennent que la référence à la cité inspirée demeure indispensable « chaque fois que les personnes accèdent à la grandeur en se passant de la reconnaissance des autres et sans se préoccuper de l'opinion des gens » (*ibid.* : 113). La cité inspirée exige donc « le renoncement à la gloire » et, de ce fait, elle devient « le lieu d'une tension permanente avec la grandeur d'opinion » car la personne doit fuir la renommée (*ibid.* : 115).

4.2 La cité domestique (d'après *La Politique* de Bossuet)

Dans la cité domestique classique, « la grandeur des gens dépend de leur position hiérarchique dans une chaîne de dépendances personnelles à l'intérieur d'un univers ordonné et hiérarchisé par la pensée de Dieu avec des rangs et des degrés ». La personne individuelle peut alors être représentée comme « un maillon pris entre un supérieur dont il reçoit, par l'intermédiaire d'une relation personnelle, une puissance d'accès à la grandeur, et des inférieurs qu'il englobe et qu'il incarne. Le lien entre les êtres est conçu comme une génération du lien familial : chacun est père pour ses subordonnés et entretient des relations filiales avec l'autorité ». Cette analogie familiale fait référence ici à « l'appartenance à une même maison, comme territoire dans lequel s'inscrit la relation de dépendance domestique » (*ibid.* : 116). À partir de ces principes, on peut donc dire que l'individu qui connaît son rang, connaît également sa grandeur et se connaît lui-même.

L'archétype historique de cette cité se déploie dans les régimes monarchiques qui ont incarné, plus que tout autre, les grandeurs de la cité domestique⁵. Ainsi, selon les principes qui mènent à la constitution de cette cité, « tout l'État est compris dans la personne du roi » (*ibid.* : 118) ; ce dernier étant « solitaire et responsable et n'existe que pour l'État avec lequel il se confond. Sa grandeur est à la mesure de son sacrifice », qui s'exprime par la subordination de ses satisfactions personnelles aux exigences du bonheur commun (*ibid.* : 119). Dans cette cité, la cohésion sociale repose principalement sur l'observation des lois divines. Les hommes s'engagent les uns envers les autres et cet engagement est passé devant un être supérieur qui en garantit le respect.

Par ailleurs, « la rupture du lien politique consiste [...] à interrompre la chaîne des générations qui réunit et ordonne les êtres selon la tradition, en sorte que l'innovation est intrinsèquement source de discord : elle porte la tache ineffaçable du schisme et de l'hérésie, de la révolte qui sépare les familles et rompt les attachements communautaires » (*ibid.* : 121). Cette cohésion peut également être mise à mal par le jeu des passions. Le Prince doit donc être en mesure de transformer son amour paternel en art politique afin de soumettre la multitude, ce qui permet « de mettre un frein aux limites sans fin des désirs égoïstes (et des passions) » (*ibid.* : 122). Car malgré les exactions dont il peut se rendre responsable et son autoritarisme qui peut parfois s'exercer de manière belliqueuse, le peuple se doit de servir le roi, que celui-ci soit « bon ou méchant ». Cette attitude de soumission trouve sa justification dans le fait que ses vassaux doivent considérer qu'il « n'est pas né pour lui-même, il est un bien public donné également à tous, ce qui le distingue du tyran qui ne songe qu'à lui-même » (*ibid.* : 123).

Dans cette conception de l'organisation sociale, l'ordonnement des rangs hiérarchiques est déterminé par « la proximité hiérarchique à Dieu et au prince qui en est le ministre », les grands trouvant la justification à leur existence dans la protection des petits (*ibid.* : 122). Par contre, « la personnalisation de la relation entre le roi et son peuple ne permet pas de distinguer les affaires de familles des affaires d'État » (*ibid.* : 124), ce qui entraîne une situation de confusion permanente entre la sphère privée et la sphère publique.

4.3 La cité de l'opinion (d'après le *Léviathan* de Hobbes)

Dans cette cité, la grandeur d'une personne dépend uniquement de l'opinion des autres. En opposition avec la cité domestique, la mesure de cette grandeur ne dépend que « du nombre de personnes qui accordent leur crédit, [...] (et ainsi) devient donc abstraite de toute dépendance

⁵ Rappelons que Bossuet fut évêque de Meaux sous le règne de Louis XIV.

personnelle » (*ibid.* : 128). Produit de la reconnaissance d'autrui, la grandeur se mesure donc à la visibilité, à la réputation et à la renommée d'un personnage.

Cette cité diverge de la grandeur marchande en ce qu'il n'y a pas « de biens extérieurs aux personnes qui, soumis à une contrainte de rareté, règlent le concours des désirs. La reconnaissance de la réputation se porte directement sur les personnes et leurs attributs » (*ibid.* : 128). En ce sens, la réputation de posséder un pouvoir devient en elle-même une source de puissance et de pouvoir.

Comme le soulignent les auteurs, « pour fonder cette cité, il faut que rien, dans le dispositif de l'épreuve, ne fasse obstacle aux modifications de la grandeur selon les variations de l'état de l'opinion » (*ibid.* : 131). Or, cet espace de liberté de l'opinion ne peut être garanti si la grandeur des personnes dépend des contrats (cité civique) ou de la fidélité à des engagements passés (cité domestique).

4.4 La cité civique (d'après le *Contrat social* de Rousseau)

Comme la cité domestique, le bien commun de la cité civique repose sur l'autorité d'un Souverain dont les intérêts particuliers sont mis en retrait par rapport aux intérêts de la multitude. « Mais ce Souverain est désormais désincarné. Le Souverain de la cité civique est réalisé par la convergence des volontés humaines quand les citoyens renoncent à leur singularité et se détachent de leurs intérêts particuliers pour ne regarder que le bien commun » (*ibid.* : 138). L'autorité de ce Souverain symbolique est incarné par la loi qui « peut bien statuer qu'il y aura des privilèges, mais elle ne peut nommer personne » (*ibid.* : 142).

Dans cette cité, la grandeur des citoyens est déterminée, non « par la distinction des talents, mais par la vertu, c'est-à-dire au contraire, par le zèle avec lequel ils font le sacrifice de ce qui les distingue sous le rapport des autres grandeurs qualifiées de personnelles. [...] (Dès lors), les distinctions acquises par le mérite civique s'attachent aux personnes en tant qu'elles servent des causes qui les dépassent » (*ibid.* : 143).

La volonté générale peut s'exprimer par le suffrage universel, à condition que les personnes soient libérées des liens de dépendance et des chaînes hiérarchiques qui peuvent entraver ou orienter la libre expression de leur choix politique. C'est ainsi que lors de la Révolution française, les domestiques n'ont pas eu droit de vote, car on les soupçonnait d'être incapables de se défaire des liens étroits qui les unissaient à leur maître. Ce même principe sera aussi invoqué afin de justifier la non-intégration des femmes au système politique, compte tenu de leur rôle d'épouse et de mère qui les

liait trop fortement à la sphère domestique. En fait, selon les principes de la cité civique, « toute relation de personne à personne qui n'est pas médiatisée par la relation à la totalité du corps politique fait obstacle à l'expression de la volonté générale, la dégrade, la tire vers le particulier et constitue un complot qu'il faut dénoncer » (*ibid.* : 144). C'est dire toute la méfiance qu'on éprouve à l'époque de la constitution de cette cité (18^e siècle) envers tous les principes de justice qui font référence à la cité domestique.

Dans la cité civique, les citoyens peuvent agir de trois manières : en tant que particulier (dans leur corps charnel) en fonction de leurs avantages particuliers, en tant que magistrat (le corps du gouvernement) en fonction des avantages du Prince et en tant que citoyens (dans le corps politique) en fonction des avantages de l'État. Comme la volonté particulière agit sans cesse contre la volonté générale, de même la volonté du gouvernement fait un effort continu contre la souveraineté de l'État. Le gouvernement enferme donc en son sein une dégénérescence. Cette dynamique dégénérative peut être tempérée, mais il est impossible de la faire complètement disparaître.

Dans ces conditions, les épreuves de grandeur vont viser à démontrer l'authenticité de la conscience des actes des dirigeants par rapport à l'intérêt général, c'est-à-dire l'intégration de ces derniers dans une dynamique visant le bien commun. Mais cette vérité n'est pas donnée de prime abord. Tout comme dans la cité inspirée, « la grandeur se présente ici sous la forme d'une qualité de la conscience, d'une authenticité de for intérieur, faiblement objectivée et qui, ne se livrant pas immédiatement au jugement des autres par des signes extérieurs facilement identifiables, peut faire l'objet d'une tromperie » (*ibid.* : 146). Comment connaître, en effet, les véritables desseins d'un magistrat ou d'un membre du corps politique dans un contexte où les conséquences de leurs décisions ne pourront être connues que dans un futur plus ou moins lointain ? Comment savoir si ces décisions sont réellement motivées par un désir de servir l'État et non par des intérêts particuliers ? Cette vérité ne peut donc « se révéler que par des indices détournés, suffisamment ténus et involontaires pour avoir échappé aux stratégies politiques qui fondent leurs actions sur l'intérêt particulier plutôt que l'intérêt général » (*ibid.* : 146). C'est pourquoi, selon les auteurs, les dirigeants étant dotés, dans la cité civique, de la faculté d'agir en fonction de l'intérêt collectif ou de « n'être qu'à soi-même », ils peuvent avoir à justifier publiquement leurs actes. Le contrat social contient donc des dimensions psychologique et anthropologique, tout autant que politique (*ibid.* : 147).

4. 5 La cité industrielle (d'après le *Système industriel* de St-Simon)

La cité industrielle, c'est le monde géré par la science positive. Si, dans le contrat de Rousseau, émerge le soupçon, celui-ci reste à l'intérieur de la conscience des hommes qui peuvent être authentiques ou pas et qui peuvent dissimuler des intérêts particuliers, sous des discours d'intérêt général. Ici, l'espace de dévoilement est complètement hors de l'individu : on ne sonde plus les cœurs, on ausculte plutôt la réalité grâce à l'observation et la science positive. Du point de vue de la cité industrielle, la cité civique est perçue comme métaphysique et légiste, s'opposant ainsi aux industriels et aux savants (*ibid.* : 151).

Inspiré de la physiologie sociale, le fonctionnement de la société se présente comme une machine organisée dont les parties sont des organes répondant à différentes fonctions. Comme les organismes vivants, la société peut souffrir de pathologies et c'est à la science d'agir en tant que médecin du social. « La cité industrielle est fondée dans l'objectivité de choses qui se forment naturellement. On ne crée point de système d'organisation sociale, on perçoit le nouvel enchaînement d'idées et d'intérêts qui s'est formé, et on le montre, voilà tout » (*St-Simon*, dans Boltanski et Thévenot : 152-153). Un système social est donc un fait, un point, c'est tout.

Considéré sous cet angle, le régime parlementaire est une forme de gouvernement comme une autre (même si il est préférable à d'autres formes de gouvernement) :

Les légistes doivent tout bonnement s'occuper de faire les lois qui pourront le mieux assurer la prospérité de la culture, du commerce et de la fabrication. [...] Les affaires de l'État doivent être traitées de la même manière que celles d'un particulier et l'on doit considérer une association nationale comme une entreprise industrielle qui a pour objet de procurer à chaque membre de la société, en proportion de sa mise, le plus d'aisance et de bien-être possible (*ibid.* : 153-154).

Alors que l'utilité est définie par Rousseau comme la conformité aux intérêts de l'État et qu'elle est synonyme de vertu, sans référence au travail ni à la production des biens, l'utilité est associée dans la cité industrielle à la satisfaction des besoins et elle constitue le principe supérieur commun. Les états de grandeur seront ainsi définis à partir du degré d'utilité à la construction générale de cette cité industrielle (négociants, savants, oisifs, etc.). Selon *St-Simon*, « ce ne sont pas les principes du contrat social mais la force des choses qui contraignent les cultivateurs, les négociants et les fabricants à mener de front la combinaison de l'intérêt général avec l'intérêt particulier ». Et dans la division sociale qui s'impose pour assurer le bon fonctionnement du corps sociétal, les sujets supérieurs sont ceux qui ont fait des études en administration puisqu'ils « ne peuvent s'organiser dans leur intérêt sans servir l'intérêt général, car dans l'état présent de la civilisation, la première capacité politique est la capacité en administration » (*ibid.* : 154-155).

Toujours selon la doctrine de St-Simon, la nation n'a pas besoin d'être gouvernée, elle a besoin d'être administrée au meilleur coût possible. « Or, il n'y a que dans l'industrie qu'on puisse apprendre à administrer à bon marché [...] La loi fondamentale de l'État est, dans la cité industrielle, la règle comptable du budget » (*ibid.* : 155). La loi des finances devient ainsi la loi générale dont toutes les autres doivent s'inspirer. La nation devient alors « une grande manufacture et elle doit être dirigée de la même manière que les fabriques particulières » (*ibid.* : 156).

4.6 La cité marchande (d'après la *Richesse des Nations* et la *Théorie des sentiments moraux* d'Adam Smith)

De prime abord, il peut sembler paradoxal d'édifier une cité, dont un des axes structurels inscrit la recherche du bien commun comme un des principes fondateurs (cf. section 3), à partir d'une philosophie axée sur les règles de l'économie de marché qui fait de l'individualisme la règle de base de son fonctionnement. Pourtant, cela est possible, nous disent Boltanski et Thévenot, si l'on s'appuie sur l'œuvre de philosophie politique d'Adam Smith, notamment sur la *Théorie des sentiments moraux*.

De cette philosophie, on peut tirer un certain nombre de principes qui vont caractériser la cité marchande. Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les différences de richesse entre les membres de la cité qui vont dicter le jeu des ordonnancements de grandeur et statuer sur l'importance de chacun. Comme la possibilité de s'enrichir est offerte à tous, il existe donc un principe de justice s'appliquant de manière universelle à l'intérieur de la cité, les grands étant évidemment ceux qui possèdent davantage de cette richesse. Les transactions effectuées par les riches, dans la cité marchande, profitent à l'ensemble de la communauté, contrairement aux échanges du monde domestique, qui se réalisent principalement par le biais d'un patrimoine cédé en fonction d'une lignée familiale.

Par ailleurs, « le coût attaché à cette grandeur est le coût de l'opportunisme qui suppose d'être toujours en affaires, à l'affût d'une occasion, sans jamais se reposer sur des traditions, des attachements personnels, des règles, des projets, etc. » (*ibid.* : 103). Le bien commun provient de la richesse des riches qui profite à tous et « qui passe par une mise en évidence de l'harmonie d'une distribution pourtant inégale des états de grandeur, qui résulte de la concurrence des appétits réglés par l'accès aux biens rares (la main invisible). Ce sont les riches qui, par les affaires qu'ils réalisent, entretiennent la concurrence sur un marché. C'est en ce sens que le luxe profite à tous, et non pas par l'industrie qu'il ferait vivre » (*ibid.* : 103).

Le principe fondateur de la cité marchande est donc distinct de celui de la cité industrielle. Cette distinction ne va pas nécessairement de soi pour des contemporains habitués de vivre au sein d'une organisation sociale relevant en grande partie de l'économie de marché, où les impératifs de l'une et de l'autre de ces cités vont souvent de pair et sont intimement imbriqués⁶. Dans ce contexte, il peut

⁶ Les rationalisations d'effectifs observées au cours des dernières années dans les entreprises, conséquence des initiatives de restructurations menées au nom de l'efficacité et de l'efficacités, relèvent davantage du monde industriel que du monde marchand puisqu'il s'agit d'atteindre un optimum de rendement et de productivité à partir des outils, des machines et de la main-d'œuvre disponibles. En revanche, l'accroissement de productivité qui peut en résulter a pour finalité l'augmentation des profits et le versement accru de dividendes aux actionnaires, ce qui nous situe alors dans le monde marchand. Les principes du monde

être difficile de faire la distinction entre elles. Pourtant, celle-ci est essentielle ; en effet, si la cité industrielle peut être présente, par exemple, dans un régime politique socialiste où les moyens de production sont collectivisés (comme l'a bien montré l'expérience de l'URSS), l'individualisme à la base des transactions marchandes, par contre, interdit à la cité marchande de se développer au sein d'un tel régime. La cité industrielle peut donc se satisfaire des grandeurs civiques alors que la cité marchande y oppose des tensions plus fortes, notamment en vertu des principes de généralités et de détachement personnel qui caractérisent la cité civique.

5. Du modèle de la cité à un monde commun

Le modèle de la cité repose sur la différenciation des états de grandeur dont il fait voir la légitimité. Par contre, il ne dit rien sur les processus menant à ces attributions de grandeur. D'une certaine façon, ce modèle demeure théorique car il est issu des systèmes philosophiques, certes logiques et cohérents dans leur forme réflexive, mais dont l'argumentaire demeure néanmoins construit sur l'exposé des principes relevant de la rhétorique. Or, les auteurs ont voulu concrétiser ce modèle théorique de manière à ce qu'il rende compte « de l'affrontement avec des circonstances, avec une réalité, c'est-à-dire de l'engagement, dans une action, d'êtres humains et d'objets » (*ibid.* : 163). De cette nécessité de confronter le modèle de la cité avec la réalité, afin de saisir le rationnel des justifications et l'ordre des grandeurs attribuées, découle « la référence à des choses qualifiées (qui) entraîne une extension du cadre de cohérence par laquelle les cités se déploient dans des mondes communs » (*ibid.* : 165). Ces mondes communs sont ainsi constitués, non seulement de principes justifiant les grandeurs et déterminant le bien commun, mais aussi d'objets et de dispositifs permettant aux personnes de mettre en pratique ces principes. Et comme la qualification des personnes, selon un certain ordre de grandeur, ne peut découler des qualités intrinsèques, étant donné les exigences de commune dignité qui interdisent l'attachement permanent d'un état à une personne, cette qualification des états se réalise à partir des épreuves de grandeur, qui peuvent toujours être remis en jeu et qui permettent la réalisation de la cité dans un monde commun. Ainsi, comme le soulignent les auteurs, « de la justice, la question de l'accord nous amène donc à la question de l'ajustement » (*ibid.* : 165).

industriel sont donc ici instrumentalisés au profit de la croissance du capital. Or, la mise en opération de ces principes peut aussi s'effectuer dans une optique autre que celle de la maximisation des profits. Qu'on songe, par exemple, au développement des nouvelles technologies médicales, qui favorise la guérison et le bien-être des personnes. Dans ce cas, les principes du monde industriel sont davantage mis au service de principes humanistes visant l'éradication de certaines maladies ou encore la neutralisation des handicaps physiques ou cognitifs (ce qui n'exclut pas toutefois les visées marchandes, compte tenu des principes généraux de l'économie de marché auxquels est soumise l'organisation sociale des sociétés industrielles).

5. 1 L'épreuve comme processus d'ordonnement des états de grandeur

Incidentement, lorsque qu'une situation ne correspond plus aux principes de justice (pour les personnes) ou de justesse (pour les dispositifs techniques) sous-jacents à un ordre de généralité commun, des épreuves sont nécessaires afin de gérer le conflit et rétablir l'harmonie. La mise en œuvre de ces épreuves suppose toutefois l'existence d'un dispositif, qui permet de juger de la légitimité des positions (hiérarchiques, morales, collectives, etc.) occupées par une personne ou de mesurer la performance des appareillages techniques mis en cause. Afin que ces principes de justice ou de justesse puissent être établies sur les bases d'un commun accord, et permettent le retour à une « situation naturelle », c'est-à-dire à une situation où chaque personne et chaque chose est ajustée au principe supérieur commun, ces personnes ou ces choses doivent se mesurer à des objets associés aux principes défendus : création, règles, normes, contrôle, test, etc. C'est le résultat de ces épreuves qui, finalement, permettra de résoudre le conflit (ou de remédier à la défaillance technique) et de restituer une légitimité de l'ordre contesté, ou encore de conférer une légitimité du nouvel ordre surgissant.

La qualification d'une personne repose donc sur des objets extérieurs à elle (et non pas sur ses propriétés intrinsèques) qui serviront, d'une certaine façon, d'appareils de mesure à la grandeur (diplômes, règlements, etc.). Cette règle est fondamentale puisqu'en l'absence de choses contribuant à légitimer les états de grandeur, la dispute ne pourrait se régler dans une épreuve. L'épreuve amène donc un mode de règlement des disputes, dans le monde commun, qui doit départager les petits des grands, à partir des dispositifs ou des objets traduisant le principe supérieur commun d'une cité. Ainsi, à chaque état de grandeur, dans un monde spécifique, correspondent différentes façons de construire des épreuves qui renvoient à des logiques de justification différentes :

- le monde de la cité inspirée : se réclamer du témoignage d'un grand (d'un génie, d'un prophète, etc.) ;
- le monde de la cité de l'opinion : se réclamer de la crédibilité dont on bénéficie auprès du plus grand nombre ;
- le monde la cité civique : se réclamer de la volonté générale ;
- le monde de la cité marchande : se réclamer de l'intention d'en payer le prix ;
- le monde de la cité industrielle : se réclamer de l'expertise ou de la compétence de quelqu'un.

Puisque les états de grandeur ne sont pas attachés aux personnes, cette situation est propice aux litiges qui sont des désaccords portant sur les grandeurs des personnes. « Un litige va donc consister à contester que la situation (est) bien ordonnée, et à réclamer un réajustement des grandeurs » (*ibid.* : 169). Ces litiges peuvent survenir à la suite d'une défaillance qui peut se traduire comme une injustice, ou d'un manque de justesse dans un agencement entre les choses et l'état de grandeur des personnes. De ce défaut, peut résulter une panne ou un rebut dans le monde industriel,

une querelle dans le monde domestique, ou un conflit social dans le monde civique. Nous reviendrons ultérieurement sur la question du litige et ses implications sur les épreuves.

5.2 La grille d'analyse et les spécifications des mondes communs

Afin d'identifier les caractéristiques propres à chacun des six mondes communs, Boltanski et Thévenot se sont rabattus sur des guides pratiques qui mettent de l'avant les principes de la cité correspondante. Toutefois, ces guides devaient tous référés à un même espace social, à une même institution complexe, qui contiendrait en son sein les principes de plusieurs mondes. Selon les auteurs, « l'entreprise est aujourd'hui un tel lieu. La présence simultanée de ressources hétérogènes, par leur mode de cohérence et les principes de justice sous-jacents, y est problématique. Des situations voisines dans l'espace et dans le temps y sont justifiées selon des principes divers, ce qui est propice à la mise en évidence des différentes façons dont les mondes s'objectivent » (*ibid.* : 191). Ils ont donc analysé ces guides selon un certain nombre de spécifications tirées de leur arrangement conceptuel. Nous avons tenté de synthétiser les variantes de chacun de ces mondes dans un tableau configuré à partir d'un certain nombre de spécifications. Voici les résultats de cet exercice :

Tableau 1 : Les principales spécifications des mondes communs

	Monde de l'inspiration	Monde domestique	Monde de l'opinion
Principe supérieur commun	L'inspiration	La tradition	L'opinion publique
État de grand	L'illumination, l'expérience d'une transformation intérieure, l'état spontané échappant aux mesures	La supériorité hiérarchique bienveillante, fidèle, distinguée, paternaliste	La célébrité, la reconnaissance, le succès, la personne réputée
Dignité des personnes	L'amour, la passion, la création	Les habitudes devenues naturelles, l'aisance, le bon sens	La considération, l'amour-propre, le désir d'être reconnu
Répertoire des sujets	L'artiste, la femme, l'enfant, le fou, l'illuminé, la fée	Le père, le roi, l'étranger, l'ascendant, la famille	La vedette, le leader d'opinion, le supporter
Répertoire des objets et des dispositifs	L'esprit, le corps, l'inconscient, le rêve	Le savoir-vivre, le rang, le titre, les bonnes manières	La marque, la presse, les médias, les relations publiques
Formule d'investissement	L'évasion hors des habitudes, la remise en question, le risque	Le devoir, la serviabilité, le rejet de l'égoïsme, l'oubli pour les autres	La révélation de soi, le renoncement à la vie privée et au secret
Rapport de grandeur	La singularité, le génie, l'indépendance, l'humilité	L'autorité, l'honneur, la respectabilité, les responsabilités,	L'identification (au public, à une marque, etc.), la notoriété
Relations naturelles entre les êtres	La relation d'affectivité, l'alchimie des rencontres imprévues, de la création	La relation personnelle entre gens bien élevés, qui se connaissent	La relation d'influence, de persuasion, de séduction
Figure harmonieuse de l'ordre naturel	La réalité de l'imaginaire, de l'inconscient	La maison, la famille, les principes, les usages	L'image atteignant son public cible
Épreuve modèle	La création, la descente dans l'inconscient, le vécu de l'aventure	Les cérémonies familiales, les fêtes, les mondanités, la nomination, le mariage	Les événements de visibilité: présentation, conférence de presse, lancement
Mode d'expression du jugement	L'éclair de génie, l'intuition, l'illumination	Le respect, la confiance	La mode, la rumeur, la cote d'écoute, l'audience
Forme de l'évidence	Le signe, la coïncidence, l'analogie, la métaphore	L'anecdote, l'exemple, le cas particulier	Le connu, le succès, la célébrité
État de petit	Etre attaché aux signes extérieurs (monde de l'opinion), ou aux habitudes (monde domestique)	Etre instable, précaire, attirer l'attention, se faire remarquer	Etre banal, ne pas avoir d'image, être méconnu
Déchéance de la cité	Le retour sur terre et aux habitudes (par rapport aux rêves et à la créativité)	Le laisser-aller, l'impolitesse, la trahison	La banalité, l'indifférence, l'oubli, le caché

(Cf.: Boltanski et Thévenot: 1991: 177-262)

Tableau 1 : Les principales spécifications des mondes communs (suite)

	Monde civique	Monde industriel	Monde marchand
Principe supérieur commun	La volonté collective	L'efficacité	La concurrence
État de grand	L'appartenance à l'espace public, confédératif, représentatif, réglementaire	Le performant, le fiable, le fonctionnel, l'opérationnel	Le millionnaire (mener la grande vie), le gagnant (posséder ce que les autres désirent)
Dignité des personnes	L'aspiration aux droits civiques, politiques, droit de participation	Le travail, l'énergie, le potentiel d'activités	L'égoïsme, l'intérêt particulier, le désir et l'amour des choses
Répertoire des sujets	L'élus, le parti, la fédération, le représentant, l'adhérent	L'expert, l'opérateur, le professeur, le praticien, le dirigeant, le spécialiste	L'homme d'affaires, le client le vendeur, l'acheteur
Répertoire des objets et des dispositifs	Le droit, la loi, le tribunal, le code, le comité, la liste, les critères	L'outil, la méthode, la norme, la tâche, le plan, les ressources	L'objet vendable, désirable, commercialisable
Formule d'investissement	La participation, la solidarité, le renoncement à l'intérêt particulier et immédiat	Le progrès, l'effort, le temps, l'argent, le renoncement à court terme pour l'avenir	L'opportunisme, le contrôle des émotions, le détachement
Rapport de grandeur	L'adhésion, le pouvoir de représentation	La maîtrise des dynamiques, des productions, du futur	La possession des biens, des objets désirés par les autres
Relations naturelles entre les êtres	La relation de mobilisation, d'association pour l'action,	La relation de contrôle, de liaisons fonctionnelles, de prise en charge	La relation d'affaires, de négociation, de rivalité
Figure harmonieuse de l'ordre naturel	L'État, la république démocratique	Le système, la structure, l'organisation	Le marché fixant le prix des biens
Épreuve modèle	La manifestation, le congrès, l'assemblée, le recours aux tribunaux	Le test, le contrôle, la mise en route	Les affaires (le contrat scellant la transaction)
Mode d'expression du jugement	La prise de conscience, le vote, la désignation	La performance, les effets, le fonctionnement	Le prix, la valeur de l'objet
Forme de l'évidence	La loi, les textes, les règles juridiques	La mesure, la fréquence, les probabilités	L'argent, la monnaie, le bénéfice
État de petit	Etre coupé de la base, individualiste, minoritaire, irrégulier	Etre improductif, inadapté, inactif, inefficace, déqualifié, subjectif	Etre pauvre, échouer, rejeter les objets
Déchéance de la cité	La division, l'isolement, l'individualisme, l'arbitraire	L'action instrumentale, le traitement des gens comme des objets	La servitude de l'argent, la vanité de la possession des richesses

(Cf.: Boltanski et Thévenot: 1991: 177-262)

6. Le conflit des mondes et les formes de critique

Le tableau des principales spécifications nous a permis d'exposer les variantes rattachées à chacun des mondes communs et de constater les écarts qui existent entre les modes de jugement ou de justification associés au bien commun. Or, ces divergences posent finalement le problème de la relation entre les mondes et de leur co-existence au sein d'un même environnement social ou institutionnel. Car il faut considérer que chacun de ces mondes n'est pas réductible à une seule culture, un seul milieu, une seule institution, ni même à un seul individu. Au contraire, tant les milieux que les individus sont traversés simultanément par plusieurs de ces mondes. Dès lors, « les êtres humains, à la différence des objets, peuvent (donc) se réaliser dans différents mondes » (*ibid.* : 265-266). Cette capacité d'intégration multiple des mondes s'avère essentielle puisque le confinement des personnes ou des groupes à un monde particulier signifierait, soit l'indifférence des gens les uns par rapport aux autres, soit l'impossibilité de disposer d'un accord sur un principe commun (et l'assurance de conflits perpétuels...). Afin que la cité puisse se former, il faut donc que les personnes arrivent à des accords justifiables, malgré la pluralité des principes dont relèvent leurs pratiques. En définitive,

il faut donc renoncer à associer les mondes à des groupes et ne les attacher qu'aux dispositifs d'objets qui qualifient les différentes situations dans lesquelles se déploient les activités des personnes lorsqu'elles mettent ces objets en valeur. Or, dans une société différenciée, chaque personne doit affronter quotidiennement des situations relevant de mondes distincts, savoir les reconnaître et se montrer capable de s'y ajuster. On peut qualifier ces sociétés de complexe au sens où leurs membres doivent posséder la compétence nécessaire pour identifier la nature de la situation et pour traverser des situations relevant de mondes différents (*ibid.* : 266).

6.1 Les formes du litige

Ce mouvement d'un monde à un autre peut être source de litiges, non seulement parce qu'une partie en cause fait valoir les circonstances défavorables, dans lesquelles se sont déroulées les épreuves menant à l'ordonnement des grandeurs dans un même monde, comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, mais aussi parce que l'issue de l'épreuve peut avoir été influencée par la présence d'êtres relevant de mondes différents, ou parce que les dispositifs d'objets soutenant l'épreuve sont inadéquats. Examinons maintenant de plus près ces deux cas de figure qui ne remettent pas en question la pertinence de l'épreuve comme telle, mais qui exigent tout de même que les dispositifs soient complétés ou les circonstances éclaircies afin de lui restituer sa validité.

I- L'inadéquation des dispositifs soutenant l'épreuve :

La première forme de litige peut découler d'une injustice née de l'absence d'objets nécessaires à la tenue de l'épreuve dans des conditions satisfaisantes, ce que les auteurs désignent comme « l'invalidation par défaut d'objet » (*ibid.* : 271). Dans ce cas, la défaillance des êtres est imputable au déploiement partiel du monde duquel relève l'épreuve dans la situation concernée. Pour résoudre le litige, on doit assurer les conditions de validité de l'épreuve, en mettant pleinement en œuvre les objets nécessaires à sa tenue. On a un bel exemple de ce type de litige lorsqu'un fort taux d'abstention dans un scrutin politique n'est pas attribuable à une carence d'esprit démocratique des personnes, mais plutôt à la faiblesse d'une organisation électorale n'assurant pas la confidentialité du vote ou l'accès sécuritaire des votants aux lieux de scrutin.

II- L'importation d'objets d'autres mondes dans une épreuve par a) « transport de grandeur » ou b) « transport de misère » :

- a) Dans le cas du « transport de grandeur », on conteste l'épreuve parce que la personne dont la grandeur a été évalué a profité d'un « privilège », ce qui peut être interprété comme une « préoccupation » particulière de cette personne envers la grandeur d'un autre monde et le transport subséquent d'objets appartenant à ce monde. Ce transport contrevient donc au principe du troisième axiome du modèle de la cité qui affirme la commune dignité des membres de la cité et qui stipule que les états ne peuvent être attribués de manière permanente aux membres. En outre, la justification attachée à la distribution des grandeurs ne tient plus, puisque le sacrifice consenti n'est pas à la mesure de ce qui fait la grandeur dans le monde concerné par l'épreuve. Pour clarifier la situation, les acteurs qui remettent en question la validité de l'épreuve doivent donc procéder au « dévoilement » des objets et des circonstances ayant eu pour effet de déformer les résultats de l'épreuve (*ibid.* : 272-273). On peut observer les effets d'une telle distorsion, par exemple, lorsqu'une personne, qui postule un emploi exigeant des qualifications techniques (monde industriel), obtient l'emploi parce qu'elle est proche parent d'un dirigeant de l'entreprise (monde domestique) ou qu'elle influence le jugement du comité de sélection en faisant davantage étalage de sa garde-robe et de ses bijoux (monde marchand) que de ses compétences techniques et professionnelles.
- b) Dans le cas du « transport de misère », la validité de l'épreuve est remise en question parce qu'on juge que la misère ou l'état de petit d'une personne dans un monde, l'a suivie malgré elle, et que ses performances s'en sont retrouvées affectées dans l'épreuve d'un autre monde. Cette personne a donc dû conjuguer avec un « handicap » qui pèse sur elle, c'est-à-dire avec des objets provenant d'un autre monde, qui font obstacle à la mise en valeur des objets issus du monde de l'épreuve. Dans une telle situation, la justice sera rétablie à partir des mécanismes correcteurs ou de l'équité,

permettant d'alléger le poids du handicap lors de l'épreuve. On peut observer ce genre de situation, par exemple, lorsque les membres d'une communauté ethnique sont sous-représentés par rapport à leur poids démographique dans un secteur d'emploi. La marginalisation de la communauté, les barrières culturelles, l'accès difficile aux ressources éducatives, etc. (monde civique) peuvent alors être invoqués pour contrebalancer le poids de ces handicaps et justifier la mise en place d'un programme de discrimination positive (dispositif correcteur) afin de favoriser leur embauche dans une entreprise ou dans une institution publique (monde industriel).

6.2 Les formes du différend

Le différend rend compte d'une dispute dont les enjeux se situent à un autre niveau que celui du litige. Si, dans ce dernier cas, la discorde portait sur les conditions entourant la tenue de l'épreuve et les états de grandeur correspondants, dans le différend, le désaccord est plus fondamental et porte sur l'identification du monde dans lequel doit se dérouler cette épreuve. Dans une telle situation, la critique fera entendre que « les grands ne font pas le bien commun mais leur propre bonheur ; leur richesse n'est pas la condition du bien-être de tous, elle ne sert que leur bien-être propre ; le travail qu'ils accomplissent n'est pas utile au bien commun, il est au service de leur vanité ou de leur ambition personnelle, etc. » (*ibid.* : 275). On retrouve là des affirmations déjà entendues, qui colorent fréquemment les différends opposant patronat (monde marchand) et syndicat (monde civique) dans une entreprise. Pensons également aux arguments avancés par les opposants au néo-libéralisme et à la mondialisation des marchés qui dénoncent l'association faite entre la libéralisation accrue des marchés (monde marchand et monde connexionniste) versus l'enrichissement collectif et le mieux-être des populations (monde civique).

Le désaccord se matérialise donc dans la confrontation entre deux (ou plusieurs) mondes. Les parties qui s'affrontent cherchent alors à justifier le bien commun du monde qu'ils supportent, afin de restituer à l'épreuve sa légitimité et les états de grandeur qui en découlent. Dans ces conditions, le débat entre les opposants va donc porter sur l'identification de « la vraie nature de la situation, sur la réalité et sur le bien commun auxquels il peut faire référence pour réaliser un accord ». Il faut donc « démystifier l'épreuve en tant que telle pour placer les choses sur leur vrai terrain et instaurer une autre épreuve valide dans un monde différent » (*ibid.* : 276).

7. La cité par projet et le monde connexionniste

L'interprétation des mondes communs dans laquelle nous sommes engagés ne pourrait être complète sans référence à la nouvelle cité développée par Luc Boltanski et Ève Chiapello dans l'ouvrage intitulé *Le nouvel esprit du capitalisme* (Boltanski et Chiapello, 1999). Cette cité, nommée « cité par projets », ainsi que le monde dit « connexionniste » dans lequel elle se matérialise, seraient apparus au début des années 1990, en réponse à la crise du capitalisme vécue depuis le début des années 1980, crise qui correspond à l'épuisement des modes de production fordistes dans les sociétés occidentales industrialisées. Et contrairement aux six autres cités que nous avons explorées jusqu'ici, la cité par projets ne s'appuie pas sur des textes de philosophie politique, mais plutôt sur des textes de management des années 1990 destinés aux cadres d'entreprises (cf. Boltanski et Chiapello, 1999 : 93-153).

7.1 L'émergence d'un nouvel esprit du capitalisme

L'importance accordée par les auteurs à cette nouvelle cité provient de ce que celle-ci est l'une des manifestations les plus tangibles de l'apparition récente d'un nouvel esprit du capitalisme, qui rend possible, par l'entremise de nouvelles justifications du bien commun, la « remobilisation » de certaines catégories de travailleurs et de professionnels — celles aux commandes des principaux leviers du développement social et économique — afin de rétablir les gains de productivité, qui s'étaient effrités suite aux contestations de mai 1968 et des événements qui suivirent (grèves des étudiants, grèves des travailleurs d'usines, ralentissement des cadences de travail, sabotage industriel, etc.).

Ces contestations faisaient suite à un mécontentement généralisé, à la fois des travailleurs non qualifiés, insatisfaits d'un travail se présentant fréquemment sous forme de tâches répétitives et monotones (taylorisme), des professionnels et des cadres intermédiaires dénonçant le peu d'autonomie concédée sur les lieux de travail (gestion autoritaire et hiérarchique), et des étudiants refusant de s'intégrer à un monde du travail dont les contraintes représentaient un obstacle majeur à la pleine reconnaissance de leurs nouvelles compétences acquises grâce au relèvement général des niveaux d'éducation.

L'État, lui non plus, n'échappe pas à la critique, dans ce contexte généralisé de remise en question de l'organisation sociale. Il est alors perçu simultanément comme un appareil idéologique (notamment par l'entremise des institutions d'enseignement et d'éducation) et comme un appareil répressif (police, armée, etc.) au service des classes dominantes, même si « l'adhésion à (cette)

dénonciation virulente de l'État ne supposait [...] pas nécessairement un renoncement aux avantages de l'État-providence considérés comme autant de droits acquis » (Boltanski et Chiapello, 1999 : 290).

La critique des années 1960 et 1970 s'attaquaient donc aux principales formes organisationnelles et institutionnelles ayant structuré le développement social et économique des sociétés industrielles capitalistes au cours de la période 1930 à 1960. Cet ensemble institutionnel particulier caractérisait ce que Boltanski et Chiapello ont appelé « le second esprit du capitalisme ». Historiquement, ce deuxième esprit du capitalisme s'était lui-même constitué en réponse aux critiques adressées au premier esprit du capitalisme ayant eu cours de la fin du 19^{ième} siècle jusqu'aux années 1930.

Vu l'objectif de notre propos, qui est de mettre en relief la constitution récente d'un nouvel esprit du capitalisme et la cité par projets qui y est associée, nous n'allons pas nous attarder trop longuement sur les aspects socio-historiques qui sont aux fondements de l'émergence et de la transformation de ces deux premiers esprits du capitalisme. Nous nous contenterons d'en exposer les principales caractéristiques dans le tableau 2 de la page suivante, l'objectif principal que nous poursuivons étant d'exposer au lecteur l'une des thèses fortes développées par Boltanski et Chiapello dans leur ouvrage, à savoir la critique qui constitue le principal moteur de la transformation du capitalisme. Cette assertion est fondamentale pour comprendre la construction théorique des auteurs et permet de saisir les modalités de configuration du troisième esprit du capitalisme et la constitution de la cité par projets.

Tableau 2 : Les principales caractéristiques des trois esprits du capitalisme

<p>❖ Premier esprit du capitalisme : fin du XIXe siècle à 1930 :</p> <ul style="list-style-type: none">• capitalisme familial• logique marchande dominante appuyée par la logique domestique• proximité entre patrons et employés (paternalisme)• figure centrale : bourgeois entrepreneur• enrichissement personnel de l'actionnaire (patron)• dominé par la petite entreprise• émergence en réaction aux formes traditionnelles d'organisation sociale <p>❖ Deuxième esprit du capitalisme : 1930 - 1960 :</p> <ul style="list-style-type: none">• capitalisme de la grande entreprise• actionnariat anonyme (détaché de la famille)• logique industrielle dominante appuyée par la logique civique• figure centrale : le directeur• croissance sans limites de l'entreprise, développement de la production de masse• développement de la bureaucratie• dominé par la grande entreprise bureaucratisée et centralisée (ancrage national) <p>❖ Le nouvel esprit du capitalisme (le troisième) : 1990 - ...</p> <ul style="list-style-type: none">• capitalisme mondialisé• nouvelle logique : la logique par projets• mise en œuvre de nouvelles technologies• logique industrielle dominante appuyée par une logique par projets et une logique de l'inspiration• figure centrale : le manager, le chef de projet• dominé par la grande entreprise multinationale
--

7.2 La critique comme moteur de la transformation du capitalisme

Ainsi que nous l'avons souligné précédemment, le capitalisme est tenu de proposer des justifications sur les principes de bien commun afin de mobiliser certaines catégories de travailleurs et de professionnels au processus d'accumulation du capital. Paradoxalement, au cours des années 1980 et 1990, l'engagement de ces groupes socioprofessionnels en faveur des principes de gestion et des formes d'organisation du travail permettant une productivité accrue (flexibilité, autonomie, etc.) fut obtenu grâce au retournement de certaines critiques adressées au capitalisme au cours des années

1960 et 1970. Flexibilité, polyvalence, réseautage, légèreté des choses et des êtres sont ainsi devenus quelques-uns des principes fondateurs de ce nouvel esprit du capitalisme, qui a permis de relancer la croissance économique. Or, la mise en place de ces nouveaux dispositifs organisationnels et institutionnels permettait de surseoir — mais sans les attaquer de front — à la perte de légitimité des principes de justification du second esprit du capitalisme, centrés principalement sur les épreuves du monde civique : développement de grandes bureaucraties privées et publiques, mobilité réduite de la main-d'œuvre, statut d'emploi rigide, etc. Peu de résistances ont donc été opposées à l'implantation de ces dispositifs, qui ont pu profiter de la période de « désarroi idéologique » que vivait la gauche pour s'étendre à plusieurs secteurs de production des biens et services (Boltanski et Chiapello, 1999 : 24). Les syndicats, notamment, se sont trouvés incapables d'opposer des alternatives viables et originales aux transformations initiées par le patronat.

Deux sous-périodes peuvent être identifiées dans le processus de transition menant au troisième esprit du capitalisme. La première (1968-1978) fut marquée par une forte désorganisation de la production, une baisse de la productivité et de la qualité des produits et une remise en question de l'autorité au sein des entreprises. Le syndicalisme, très actif, fait des gains importants au profit des travailleurs au plan salarial et de la sécurité d'emploi. Les intellectuels, quant à eux, « voient de la violence partout » et développent des analyses politiques et sociologiques mettant en exergue les rapports de forces et les luttes de classes (*ibid.* : 242).

La seconde sous-période (1985-1995), à l'inverse de la première, se distingue par la désorganisation des syndicats et un net recul des avancées sociales des travailleurs au profit du capital. Dans les analyses produites par les intellectuels, les références aux classes sociales tendent à s'effacer alors que certains vont même jusqu'à clamer la disparition de la classe ouvrière. L'ordre revient sur les lieux de travail et l'on observe une augmentation de la qualité des biens produits par les industries.

Mais que s'est-il donc passé entre ces deux sous-périodes pour qu'un changement d'une telle ampleur puisse être observé ? Règle générale, une transformation aussi radicale de l'organisation sociale est le résultat des bouleversements et des événements majeurs. Or, selon les auteurs, ce passage à un nouvel esprit du capitalisme s'est opéré en douceur, sans révolution, ni coupure nette, qui aurait permis de tracer la ligne de démarcation temporelle entre l'avant et l'après (du moins, en France). C'est plutôt à coup de micro-changements, de petites transformations s'opérant principalement dans le domaine de l'organisation du travail, que la dynamique sociale s'est inversée. Dès lors, d'une situation qui avait été plutôt favorable aux travailleurs au cours de la décennie des

années 1970, on transite graduellement vers une conjoncture caractérisée par le retour de la précarisation des conditions salariales et une hausse des profits pour les entreprises. Nous allons donc retracer, dans les pages qui suivent, les principaux événements qui ont alimenté cette surprenante transition. Mais avant de s'engager dans cet itinéraire, il est nécessaire de faire le point sur l'état de la critique au tournant des années 1960 et 1970.

La critique sociale et la critique artiste :

Les mouvements contestataires de la fin des années 1960 regroupaient un ensemble assez hétéroclite de groupes sociaux qui avaient en commun la dénonciation des grandes bureaucraties hiérarchiques, mais ce groupe se distinguait toutefois par la nature des revendications portées dans le débat public. Si les travailleurs non qualifiés et spécialisés, représentés majoritairement par les syndicats, orientaient leurs demandes en termes de justice sociale visant à réduire la pauvreté et les inégalités (demandes à caractère quantitatif), les revendications des étudiants et de certaines catégories de professionnels visaient principalement à répondre à des besoins d'autonomie et de liberté au travail (demandes à caractère qualitatif).

Ces demandes correspondaient à quatre sources auxquelles s'est historiquement alimentée la critique du capitalisme, soit :

- 1) le capitalisme, source de désenchantement ;
- 2) le capitalisme, source d'oppression ;
- 3) le capitalisme, source de misère et d'inégalité ;
- 4) le capitalisme, source d'opportunisme et d'égoïsme.

De manière synthétique et en reprenant les deux grandes catégories proposées par les auteurs, on pourrait donc illustrer de la manière suivante les composantes de la critique à la fin des années 1960, ainsi que les sources d'indignation qui alimentaient leurs revendications :

- La « critique artiste » comme réponse à l'oppression et au désenchantement du monde revendique la libération de l'autonomie et la créativité des travailleurs et s'inspire principalement des sources d'indignation 1 et 2. Elle est surtout le fait de la jeunesse étudiante et éduquée de mai 68 à laquelle se joignent certaines composantes professionnelles de la classe des travailleurs (par exemple, les ingénieurs). Leurs revendications sont davantage à dominante qualitative. Dans sa version la plus radicale, cette critique pouvait aller jusqu'à revendiquer le contrôle démocratique de l'entreprise.

- La « critique sociale » (souvent d'inspiration chrétienne) comme réponse à la misère et à l'égoïsme (destructeur de liens sociaux) revendique une plus grande égalité entre riches et pauvres et s'inspire principalement des sources d'indignation 3 et 4. Elle est portée surtout par des travailleurs peu qualifiés et des organisations ouvrières qui les représentent. Leurs revendications sont davantage à dominante quantitative.

Dans le contexte des années 1960 et 1970, la critique artiste s'est donc exprimée sous forme de demandes d'autonomie alors que la critique sociale s'est manifestée principalement sous forme de demandes de sécurité. Or, Boltanski et Chiapello affirment que la co-existence simultanée de ces deux types de revendications pose des problèmes, puisque l'autonomie exige des épreuves de performance individuelle alors que les demandes de sécurité commandent des épreuves de nature statutaire (par exemple, le principe d'ancienneté dans les conventions collectives). Cette difficile compatibilité n'est sûrement pas étrangère au problème qu'éprouveront les organisations syndicales de donner suite aux demandes d'autonomie ; ainsi que la propension de ces dernières à les transformer en termes de revendications de justice sociale dans un espace où « (les) épreuves (sont) identifiées, reconnues, instituées et encadrées juridiquement » (*ibid.* : 258).

La réponse du patronat à la critique de mai 1968 :

Dans un premier temps, le patronat a semblé déstabilisé face à la désorganisation croissante de la production (roulement de la main-d'œuvre, grèves à répétition, absentéisme, etc.). Sa réponse initiale à la critique a d'ailleurs revêtu un caractère plutôt traditionnel, davantage en prise avec des considérations issues du second esprit du capitalisme. Cette réponse était en effet constituée principalement de concessions dans le cadre d'épreuves déjà instituées et légitimées au plan social et juridique, ce qui s'est traduit par des gains salariaux et un avancement de la sécurité d'emploi pour les travailleurs. Mais ces concessions n'ont pas permis d'apaiser la critique. La désorganisation de la production et la baisse de la productivité se sont poursuivies de plus belle, les avantages consentis aux travailleurs n'ayant apparemment pas apporté de réponses satisfaisantes aux demandes formulées par les syndicats. Or, nous l'avons déjà mentionné, les organisations syndicales ne parvenaient pas à traduire en revendications concrètes les demandes provenant de la critique artiste, davantage rattachées à des éléments d'ordre qualitatif (autonomie, créativité, etc.). Ces revendications étaient plutôt reformulées en termes de demandes de justice sociale, un principe auquel étaient associées des requêtes à caractère plus quantitatif et avec lequel les syndicats étaient davantage familiers. En outre, ces revendications de type quantitatif transitaient plus facilement au sein des institutions émanant du second esprit du capitalisme puisque ces dernières s'étaient constituées, du

moins en ce qui a trait au monde du travail, précisément en réponse aux demandes d'amélioration et de modernisation des conditions salariales au cours de la seconde moitié du XXe siècle (pensons, par exemple, à la constitution du code du travail).

Devant l'échec de sa stratégie, « l'élite éclairée » du patronat se met alors davantage à l'écoute des experts du travail (sociologues, psychologues, spécialistes en relations industrielles, etc.) dont des études indiquent un profond malaise au plan de l'organisation du travail dans les entreprises. Une partie du patronat prend ainsi conscience que les formes autoritaires et hiérarchiques du travail ne conviennent plus aux aspirations d'une main-d'œuvre jeune et qualifiée. Il va donc chercher d'autres solutions afin de contourner les syndicats qui refusent la collaboration et qui semblent incapables de canaliser le mécontentement de leurs membres. Ces solutions vont être trouvées dans l'établissement de nouvelles formes d'organisation du travail par lesquelles le patronat cherche à « reprendre le contrôle de la force de travail pour la donner au management » (*ibid.* : 270). Ces nouvelles formes d'organisation du travail concèdent davantage d'autonomie et de responsabilité aux travailleurs occupant des postes stratégiques dans l'entreprise et favorisent une gestion manégeriale s'appuyant davantage sur le leadership que sur l'autorité.

Ce déplacement de l'autorité a l'avantage de soustraire l'espace de négociations aux contraintes de la justice sociale (monde civique) pour l'insérer dans des épreuves individuelles, visant ainsi la performance dans le monde de l'inspiration et permet subséquemment une « dualisation » du travail. La ligne de fracture s'établit entre, d'une part, les travailleurs qui sont soumis aux épreuves d'autonomie et ont l'opportunité de faire valoir leurs compétences et de gravir ainsi les échelons de grandeur dans le nouveau monde connexionniste en train de se constituer et, d'autre part, ceux dont les conditions de travail sont toujours régies par les épreuves de justice sociale et dont la situation stagne ou régresse en fonction du type de protection sociale et du secteur d'activités dans lesquels ils œuvrent.

De fait, cette transformation des rapports de force a été possible parce qu'elle s'opérait en concomitance avec un affaiblissement des forces syndicales et une diminution de « l'intensité de la pression critique sur les thèmes revendicatifs dits quantitatifs [...] au moment même où le patronat lui-même commençait à penser que son intérêt était de déplacer la question sociale sur le problème des conditions de travail » (*ibid.* : 272). En outre, le début des années 1980 coïncidait avec

l'émergence des guerres intestines au sein des forces de la gauche⁷ entre une fraction plus traditionnelle attachée aux revendications de justice sociale (aboutissant, au Québec, dans sa forme la plus radicale, au socialisme) et de nouveaux groupes contestataires davantage sensibilisés aux revendications de la critique artiste (mouvement des femmes, mouvement écologique, etc.).

⁷ Les auteurs ont développé cette analyse pour la France, mais une autre pourrait sûrement être faite avec la situation prévalant au Québec à la même époque.

7.3 Principes justificatifs de la cité par projets et mise en contexte du monde connexionniste

On pourrait ainsi résumer les termes du nouveau compromis du monde connexionniste en disant que « l'autonomie fut, en quelle sorte, échangée contre la sécurité » (*ibid.* : 274). Les demandes d'autonomie qui, autrefois, étaient considérées comme subversives, deviennent la pierre angulaire du redéploiement des dispositifs organisationnels dans les entreprises. Dès lors, les nouvelles épreuves constituées afin de fixer l'ordre des grandeurs visent à mesurer « la capacité à manifester des qualités d'autonomie et de responsabilités » (*ibid.* : 275). Dans ce contexte, le monde du travail devient désormais constitué d'éléments atomisés connectés en réseau, dont les projets constituent autant de points de focalisation sur lesquels les diverses composantes de la production (machines et outils, experts et managers, etc.) convergent le temps de compléter leurs tâches ou de réaliser leurs objectifs. Une fois le projet terminé, chacun retourne, en fonction de sa mobilité (ou de son employabilité) à d'autres points de connexion de son réseau afin d'entreprendre un nouveau projet (soit au sein du même lieu de travail, soit dans une autre entreprise). Cette disponibilité exige une légèreté des choses et des êtres afin qu'ils puissent se mouvoir avec aisance et avec un minimum de contraintes à l'intérieur des réseaux. Elle sous-tend également une polyvalence et une capacité d'adaptation exceptionnelle de la main-d'œuvre si celle-ci veut échapper à la mise hors circuit du réseau, c'est-à-dire si elle veut éviter le chômage ou la mise en retrait temporaire suite à la conclusion d'un projet. La performance des travailleurs sera donc évaluée en termes d'autonomie, qui permet aux travailleurs de se réinsérer dans de nouveaux projets, une fois achevé le travail pour lequel ils ont initialement été sollicités.

Ces transformations vont fréquemment être désignées sous le vocable de « flexibilité » par les experts et apparaître comme inéluctable, ce que réfutent toutefois Boltanski et Chiapello qui tendent, au contraire, à démontrer que la configuration actuelle du monde du travail a été façonnée par un ensemble de décisions prises par des dirigeants d'entreprise, des gestionnaires et des politiciens. Certes, ceux-ci n'avaient pas une stratégie pré-établie, mais ils ont tout de même participé petit à petit à la construction de ce nouvel esprit du capitalisme :

La remise sous contrôle des entreprises fut obtenue par l'intermédiaire d'une multiplicité de mesures partielles ou locales, d'« innovations », dans le langage des consultants, se coordonnant les unes aux autres par essais et erreurs et, d'une manière générale, en jouant sur une série de déplacements d'ordre morphologique (délocalisations, développement de la sous-traitance, par exemple), organisationnel (juste-à-temps, polyvalence ou encore diminution de la longueur des lignes hiérarchiques) ou juridiques (utilisation par exemple de cadres contractuels plus souples en matière salariale, importance accrue accordée au droit commercial par rapport au droit du travail). [...] (Ces) nouvelles façons de faire qui se présentent comme une accumulation de microévolutions, de microdéplacements, ont eu pour effet de rendre un grand nombre de dispositions du droit du travail caduques en pratique sans pour autant avoir été abrogées (*ibid.* : 278, 286).

En outre, dans un contexte marqué par un nombre élevé de « sans-emploi », le patronat a justifié aux yeux des gouvernements cette nouvelle « flexibilité » par le nombre élevé d'emplois créés qu'elle permettait d'espérer (tout en omettant d'apporter des précisions concernant la qualité et la stabilité de ces emplois). Les justifications sur le bien commun s'en trouvaient ainsi sauvegardées et permettaient d'aller de l'avant avec de nouveaux dispositifs peu institués, pavant certes la voie à un accroissement de l'autonomie pour certaines catégories de travailleurs, mais ouvrant du même coup une brèche dans les institutions garantes de la justice sociale érigées dans le cadre du deuxième esprit du capitalisme.

Pour terminer sur ce point, nous soumettons à l'attention du lecteur le tableau 3 de la page suivante qui synthétise les principes de la cité par projets et du monde connexionniste en reprenant l'ensemble des spécifications fixées par Boltanski et Thévenot dans l'ouvrage *De la justification. Les économies de la grandeur* (1991). Nous empruntons encore une fois leur « grammaire » particulière afin de favoriser la mise en perspective de la cité par projets par rapport aux six autres cités que nous avons définies dans le tableau 1 de la section 5.2 de notre texte.

Tableau 3 :

Les principales spécifications du monde connexionniste dans la cité par projets

Principe supérieur commun	Les projets, l'extension du réseau, l'activité, la prolifération des liens
État de grand	Savoir s'engager, savoir s'impliquer pleinement dans un projet, savoir s'ajuster aux autres, savoir faire confiance mais aussi savoir se désengager afin d'être disponible pour d'autres projets. Le grand est une personne polyvalente, flexible (non retenue par son métier ou ses qualifications), ce qui le rend employable et autonome dans un monde mouvant. C'est une personne possédant à la fois du capital social et du capital d'informations. Le grand est convivial, ouvert et curieux. Il est capable d'engager les autres (personnalité charismatique)
Dignité des personnes	Le besoin de se lier, d'établir des contacts, de s'insérer dans des réseaux
Répertoire des sujets	Le médiateur (qui concilie les contraires), le chef de projet (qui permet des échanges stratégiques hors hiérarchie et hors frontière), le <i>coach</i> , le <i>manager</i> (intuitif car évolue dans des situations floues), l'expert (qui a un savoir créatif, spécialisé et personnalisé), le client, le fournisseur, l'innovateur
Répertoire des objets et des dispositifs	Les technologies nouvelles, l'Internet, les relations informelles, les relations de confiance, le partenariats, les alliances, la sous-traitance
Formule d'investissement	L'exigence de légèreté des choses et des êtres de manière à favoriser leur réagencement dans un autre projet (pour l'entreprise: « <i>lean production</i> »). Pour l'individu, le renoncement à la stabilité, à la sécurité, à l'enracinement, à l'attachement au local, à la sécurité, au projet d'une vie, (vocation, mariage, métier, etc.), le nomadisme, la flexibilité, la location
Rapport de grandeur	L'employabilité, la qualification, la compétence, la capacité d'apprendre au travail, la capacité de faire circuler l'information
Relations naturelles entre les êtres	La connexion, la relation de confiance, l'ouverture aux autres pour se connecter, la relation partenariale, l'établissement des liens par la communication et la discussion afin de se coordonner dans les projets et de s'ajuster aux situations sans être freiné par la timidité, la méfiance ou la rigidité
Figure harmonieuse de l'ordre naturel	Le réseau
Épreuve modèle	La fin d'un projet et le début d'un autre : capacité à s'engager dans un nouveau projet (donc, capacité de se coordonner avec d'autres et d'établir des liens)
Mode d'expression du jugement	Le nombre et la valeur des connexions qui passent par une personne, la sollicitation pour la participation à des projets ou des réseaux (par rapport aux personnes non recherchées qui sont exclues et repoussées à la limite du réseau, là où les connexions sont rares et sans valeur pour le développement de l'employabilité)
Forme de l'évidence	L'intégration dans des réseaux actifs et des projets, la participation, l'implication, la visibilité
État de petit	« Inengageable », inadaptable, « insécure », autoritaire, rigide, intolérant, qui ne sait pas communiquer, immobile, enraciné, local, attaché à un statut ou une description de tâches (qui tue la mobilité); bref, l'exclusion, la désaffiliation

Déchéance de la cité

La corruption, les privilèges, la corporation (qui ne bénéficie qu'aux membres), les réseaux fermés, la bureaucratie, les réseaux clandestins (mafia)

Cf. Boltanski et Chiapello, 1999 : 154-192

Conclusion

Nous avons déjà eu l'occasion, dans l'introduction de ce texte, de faire part brièvement des motivations ayant présidé au présent exercice d'interprétation de la théorie développée par Luc Boltanski, Laurent Thévenot et Ève Chiapello, concernant la constitution des cités et les économies de grandeurs qui s'y rattachent. Notre objectif était ainsi d'alimenter nos réflexions théoriques et de définir le cadre conceptuel de la problématique dans lequel nous comptons réaliser nos travaux visant à compléter une thèse de doctorat portant sur les transformations du modèle de développement social au Québec. En fonction de ces objectifs — et tenant compte de la contribution d'autres approches pour compléter notre outillage théorique et conceptuel, notamment l'approche de la régulation et la théorie des mouvements sociaux — l'approche institutionnaliste développée à partir des cités et des mondes communs nous apparaît particulièrement pertinente pour éclairer certains aspects du fonctionnement des institutions concernées par le modèle de développement social.

Cet emprunt demeure toutefois conditionnel au dépassement du cadre restreint de l'individualisme méthodologique dans lequel ont été élaborés initialement les travaux des auteurs dont nous venons de rendre compte. Malgré les pistes intéressantes qu'elle permet d'entrevoir, au plan de l'analyse générale des principes de justice avancés par les personnes pour justifier leur grandeur ou tenter de résoudre leurs conflits, la mise en application de leurs recherches, selon l'approche privilégiée au sein du premier volume (*De la justification*), aurait pour effet de circonscrire sa portée heuristique à la stricte dimension organisationnelle des établissements et entreprises œuvrant dans le domaine socio-sanitaire. La référence aux acteurs collectifs reste en effet très peu présente dans l'analyse des mondes communs que développent Boltanski et Thévenot et rend donc difficile l'insertion de ces mondes communs dans les dimensions institutionnelle et sociétale. Comme ces auteurs le disent eux-mêmes dans l'avant-propos de leur livre, on ne retrouve :

point de groupes, de classes sociales, d'ouvriers, de cadres, de jeunes, de femmes, d'électeurs, etc., auxquels nous ont habitués aussi bien les sciences sociales que les nombreuses données chiffrées qui circulent aujourd'hui sur la société. [...] (L')ouvrage regorge en revanche, d'une multitude d'êtres qui, tantôt êtres humains, tantôt choses, n'apparaissent jamais sans que soit qualifié en même temps l'état dans lequel ils interviennent. C'est la relation entre ces états-personnes et ces états-choses, constitutive de ce que nous appellerons plus loin une situation, qui fait l'objet de ce livre (Boltanski et Thévenot, 1991 : 11).

En définitive, les justifications sur les divers énoncés de bien commun et les épreuves menant à l'établissement des grandeurs, renvoient davantage aux personnes prises individuellement dans une situation particulière plutôt qu'aux acteurs sociaux. Or, si nous sommes généralement d'accord avec la proposition voulant que « prendre au sérieux les justifications des personnes et les métaphysiques

de l'accord sur lesquelles elles se fondent constitue la condition d'une science sociale rigoureuse [...] » (*ibid.* : 420), il n'en demeure pas moins que d'un point de vue épistémologique, le respect de cette condition est insuffisant pour rendre compte à lui seul des dynamiques à l'origine de l'organisation sociale d'une société. Une science sociale qui se veut rigoureuse doit également tenir compte de la formation historique des classes sociales, aux intérêts souvent divergents et qui s'affrontent à travers les représentations symboliques de la cité et la réalité concrète des dispositifs constitutifs des mondes communs.

Signalons que, dans un premier temps, si la théorie de l'économie des grandeurs nous a initié de manière savante et fort originale aux divers principes régissant « les opérations au moyen desquelles (les acteurs) parviennent à construire, à manifester et à sceller des accords plus ou moins durables » (*ibid.* : 39), elle nous a, par contre, appris peu de choses concernant les mécanismes ayant mené à l'adoption, par ces acteurs, de tel ou tel principe de justification ou à l'insertion des personnes dans un monde plutôt qu'un autre. Comment, en effet, certains individus en sont-ils venus à s'identifier et à défendre les principes du monde marchand, par exemple, plutôt que ceux du monde civique ? Pourquoi certains groupes d'individus, afin de justifier leurs actions, s'appuient-ils davantage sur les principes du monde de l'inspiration que sur ceux du monde domestique ? etc. La lecture du premier ouvrage qui a servi de référence ici nous a livré peu d'informations à cet égard. L'approche développée par Boltanski et Thévenot reste ainsi relativement muette sur les conditions sociales concrètes et les éléments d'historicité ayant présidé à la constitution des cités, même si elle nous fournit des détails historiographiques intéressants sur l'origine et la fondation des principes philosophiques sous-jacents à la formation de ces cités (époque, principes mis en jeu, concepteur, œuvre centrale, etc.).

En outre, il faut tenir compte du fait que les principes axiomatiques de ces cités ne valent que dans le cadre du fonctionnement normal des démocraties libérales du monde occidental (d'où elles émanent d'ailleurs) et, au surplus, dans certains contextes particuliers qui excluent certaines situations atypiques par rapport au modèle théorique défini. Les auteurs laissent ainsi de côté la question de l'arrangement, qui suppose l'absence de volonté des parties en présence à vouloir remonter jusqu'à un principe de justice (et qui peut donner lieu, par exemple, à des arrangements locaux ou conjoncturels non institutionnalisés). Leur théorie s'applique pas non plus aux situations marquées par l'accumulation de désaccords, qui laisse les parties à la limite du chaos (révolution, guerre civile, etc.). Les auteurs se préoccupent plutôt « des cas où la recherche d'un accord conduit les personnes à s'élever au-dessus des contingences, tout en prenant en compte les circonstances, et à

faire apparaître la pertinence des êtres en présence par rapport à un même principe général d'équivalence. La question du juste, de la justice, ou de la justesse de la situation peut alors être posée » (Boltanski et Thévenot, 1991 : 163).

La théorie des grandeurs néglige donc certains aspects de la réalité sociologique. C'est d'ailleurs peut-être en partie pour combler ces insuffisances que, dans le second ouvrage auquel nous faisons référence (Boltanski et Chiapello, 1999), les auteurs ont senti le besoin de pousser plus loin leur analyse du point de vue macro-social tout en précisant succinctement certains points liés à « la formation des cités » (*ibid.* : 624-629). Près de 400 pages du volume (*ibid.* : 241-640) sont ainsi consacrés à l'analyse de la critique du capitalisme et aux stratégies adoptées depuis la fin des années 1960 par les acteurs sociaux (syndicats, groupes professionnels, mouvements sociaux, organismes patronaux, etc.) qui sont concernés par la crise de l'organisation sociale associée au second esprit du capitalisme. Les transformations, principalement organisationnelles auxquelles ont donné lieu les réponses apportées à cette crise, sont issues d'une définition du bien commun liée à l'émergence d'une nouvelle cité, la cité par projets. Celle-ci met en convergence ses principes de justification avec les capacités d'autonomie et de déplacement des êtres et des choses sur les lignes d'interconnexion d'un fonctionnement en réseau qui tend à naturaliser la mouvance culturelle, technologique et socioéconomique des années 1990.

Légèreté, flexibilité, adaptabilité deviennent ainsi les mots d'ordre d'un nouvel esprit du capitalisme qui répond aux critiques lancées contre certaines modalités du second esprit du capitalisme. Cette réponse s'élabore principalement à partir de la récupération de la critique artiste (dirigée contre l'oppression de l'autorité hiérarchique et le désenchantement d'un monde conformiste), que les protagonistes du monde patronal mettent en tension avec les avancées obtenues par la critique sociale au cours des années 1930 à 1960 (luttés sociales contre la pauvreté et les inégalités). Cette reformulation des termes du compromis est pratiquement passée inaperçue aux yeux des acteurs chargés d'en faire respecter les dispositions et vient, à certains égards, saper les bases de l'ancienne configuration, qui s'appuyait prioritairement sur des conventions statutaires et juridiques. Cette occultation n'est pas le résultat d'un plan machiavélique ou volontariste dirigé contre les travailleurs et les anciennes conventions, mais elle provient plutôt du caractère éclaté et évolutif des transformations induites, ainsi que de la difficulté des organisations syndicales à transiger avec les demandes d'autonomie et de créativité provenant de la base (critique artiste).

Graduellement, les conditions de travail d'une partie de la main-d'œuvre sont alors passées d'un régime fondé sur un compromis, s'établissant principalement entre les principes du monde civique (sécurité, rigidité, ancienneté, collectivité, etc.) et ceux du monde industriel (efficacité, mesure, norme, méthode, etc.) à un nouveau régime dont les composantes du compromis se nouent désormais entre le monde industriel et le monde connexionniste, ce dernier se caractérisant par la fragilité des statuts, la flexibilité des tâches, l'autonomie accrue des travailleurs et la performance individuelle. Ce nouveau compromis a impliqué un déplacement des repères et des épreuves visant à fixer les grandeurs. Il a permis de « remobiliser » la frange de travailleurs souvent la mieux qualifiée ou celle occupant les postes stratégiques (cadres, ingénieurs, créateurs, etc.) vers l'atteinte de nouveaux objectifs de croissance et d'accumulation du capital.

C'est donc en mettant à profit certaines revendications issues de la crise des années 1960 et 1970 que le patronat a réussi à remettre au travail certains éléments de la main-d'œuvre indispensables à la relance des gains de productivité et à l'augmentation des taux de profits. Certes, le patronat n'est pas le seul à s'emparer des revendications provenant de la critique artiste. Les nouveaux mouvements sociaux (notamment le mouvement des femmes et le mouvement écologique) ont su insuffler à ces nouvelles demandes d'authenticité et de créativité une portée plus large, vis-à-vis de l'intérêt collectif, que ne l'ont fait les dirigeants d'entreprise. Mais malgré cette appropriation, on peut penser que les possibilités d'émancipation collective émanant de la critique artiste sont demeurées largement inexploitées en raison, comme le soulignent Boltanski et Chiapello, des difficultés inhérentes à la co-existence simultanée des demandes provenant de la critique sociale et de la critique artiste qui sont à la fois « contradictoires sur bien des points et inséparables au sens où, mettant l'accent sur des aspects différents de la condition humaine, elles s'équilibrent et se limitent l'une l'autre » (*ibid.* : 640). Dès lors, à moins de s'astreindre à un difficile travail d'intégration et de codification tenant compte des exigences de cette double requête, cette dernière ne peut que conduire à un monde sans épreuves et donc sans autorité, ce qui est impensable, dans la vision des auteurs, si l'on veut maintenir une organisation sociale cohérente et légitime.

La critique doit donc être en mesure de proposer un compromis entre les exigences de liberté (critique artiste) et de sécurité (critique sociale). Ce compromis est possible si l'on considère que l'acquisition d'un statut peut avoir, à certaines conditions, un effet libérateur. Deux conditions principales sont ainsi identifiées par Boltanski et Chiapello pour actualiser cette libération. D'une part, la sécurité obtenue par l'entremise de ce statut ne doit pas se faire au détriment de l'enrichissement des tâches (comme dans le modèle tayloriste) et, d'autre part, l'institution du statut

ne doit pas se réaliser de manière trop rigide (à l'exemple du rapport salarial fordiste), de façon à permettre la tenue de certaines épreuves. À leur tour, celles-ci devraient répondre à certains critères, tel l'espace dans le temps de leur rythme (à l'inverse du monde connexionniste qui soumet les travailleurs à un processus ininterrompu d'épreuves sur leurs qualifications) et la mise en place de nouveaux arrangements institutionnels assurant la légitimité et la reconnaissance mutuelle des états de grandeur associés aux résultats de ces épreuves.

En définitive, la réflexion de Boltanski et Chiapello, telle que développée dans *Le nouvel esprit du capitalisme*, nous apparaît particulièrement féconde puisqu'elle met en relief le rôle de la critique comme moteur de transformation du capitalisme. Elle permet de replacer de manière originale la force de la critique (et donc des mouvements sociaux) dans les luttes sociales menant à une plus grande humanisation du capitalisme. Stimulée cette fois par une herméneutique sociologique — qui était plutôt absente du premier volume (Boltanski et Thévenot, 1991) — leur analyse montre à quel point la neutralisation des forces contestataires au cours des années 1980 et 1990, par la récupération de la critique artiste, a permis l'implantation du monde connexionniste et la diffusion des principes de la cité par projets, avec la kyrielle d'effets pervers que ces déplacements ont occasionnée, tant pour les travailleurs que pour l'ensemble de la société.

Ainsi, la théorie des grandeurs et des mondes communs, malgré sa relative incomplétude sociologique, participe, avec d'autres approches, à la sortie du cul-de-sac théorique dans lequel la critique elle-même s'était enfermée au cours des décennies 1970 et 1980 avec son ralliement, sans discernement, aux préceptes de l'approche structuraliste. Cette analyse structuraliste, le plus souvent d'obédience althussérienne, niait toute prétention du capitalisme favorisant le bien commun, ce dernier étant considéré uniquement sous l'angle des rapports de force exercés par une classe dominante et minoritaire. Cette dernière réussissait à maintenir son emprise culturelle, politique et économique par l'entremise d'appareils idéologiques, jetant ainsi un voile d'ignorance sur la conscience des populations opprimées et interdisant à celles-ci toute réflexion objective sur leurs conditions d'aliénation. Enfermée dans ce carcan idéologique, la critique n'a pas été en mesure de justifier la pérennité des diverses formes de capitalisme, même une fois évanouis les derniers espoirs révolutionnaires de l'utopie socialiste. N'ayant pas pensé l'évolution du capitalisme, sinon dans le sens de son inexorable implosion, la critique fut prise au dépourvu par les transformations des années 1980 et 1990, et a depuis sombré dans une sorte de « désarroi idéologique » duquel elle semble avoir de la difficulté à s'extirper.

Enfin, soulignons l'importance de la contribution des auteurs auxquels nous référons, tant en termes quantitatifs (les deux ouvrages recensés font au total plus de 1 300 pages) que qualitatifs. Si le premier ouvrage (*De la justification*) ne permettait, à toutes fins pratiques, qu'une utilisation analytique restreinte de leurs concepts à la dimension organisationnelle des entreprises et des organismes (dans le cadre de nos travaux), le déploiement d'un nouvel espace d'interprétation sociologique dans *Le nouvel esprit du capitalisme* autorise cette fois une mise en perspective plus large incluant une application macro-sociale de leur cadre théorique. Cet apport devient ainsi fondamental puisqu'une analyse prétendant à l'appréhension de la totalité du réel ne peut faire l'économie de la prise en compte des rapports sociaux qui se sont tissés historiquement en toile de fond des mondes communs évoqués par Boltanski et ses collègues. Considérés alors dans toute leur amplitude analytique, ces mondes viennent se superposer aux réalités structurelles définies par les rapports sociaux et rendre saillant les principes de justice auxquels réfèrent les acteurs sociaux dans leurs luttes, toujours inachevées, pour l'imposition des principes d'une cité sur toutes les autres.

À en croire les conclusions de certains travaux récents en sciences sociales, nous serions arrivés depuis peu à un point culminant du développement des sociétés capitalistes qui s'affirme de manière péremptoire par une acclamation de « la fin de l'histoire ». Traduit dans l'univers d'intelligibilité des mondes communs, cela voudrait donc dire la victoire éclatante de la dynamique marchande sur toutes les autres. Or, c'est à une toute autre représentation du monde que nous convient Boltanski, Thévenot et Chiapello. Un monde certes complexe, difficilement saisissable, traversé par de multiples courants philosophiques, politiques et sociaux, ne pouvant être réduit à la logique marchande, et sur lequel il est toujours possible d'agir, à condition de faire l'effort de compréhension susceptible « d'ouvrir la boîte noire des trente dernières années pour regarder la façon dont les hommes font leur histoire » (*ibid.* : 29).

Bibliographie

- Aglietta, Michel (1976). *Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des États-Unis*, Paris, Calmann-Lévy, 334 p.
- Bélangier, Paul R. et Benoît Lévesque (1991). « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation », *Cahiers de recherche sociologique*, no 17, 17-53.
- Boltanski, Luc et Laurent Thévenot (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*, Éditions Gallimard, 483 p.
- Boltanski, Luc et Ève Chiapello (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Éditions Gallimard, 843 p.
- Bourque, Gilles L. (2000). *Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 235 p.
- Boyer, Robert (1986). *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, Éditions Agalma/La Découverte.
- Hollingsworth, John R., Schmitter, Philippe C. et Wolfgang Streeck (sous la direction de) (1994). *Governing Capitalist Economies. Performance and Control of Economic Sectors*, Oxford University Press.
- Jetté, Christian (1997). *Analyse des positions de la Fédération des affaires sociales en rapport avec les nouvelles formes d'organisation du travail (1970-1994)*, édition conjointe cahiers du LAREPPS (no 97-02) /cahiers du CRISES (vol. 97, no 3), Montréal, UQAM, 176 p.
- Lévesque, Benoît, Bourque, Gilles L. et Éric Forgues (2001). *La nouvelle sociologie économique : originalité et diversité des approches*, Desclée de Brouwer, 250 p.
- Lipietz, Alain (1989). *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle*, Paris, Éditions La Découverte, 155 p.
- Salais, Robert et Michael Storper (1993). *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 467 p.
- Touraine, Alain (1973). *Production de la société*, Paris Édition du Seuil, 534 p.
- Touraine, Alain (1984). *Le retour de l'acteur*, Paris Fayard, 350 p.